



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

PROTÉGER
LA RESSOURCE EN EAU



Commission Locale de l'Eau SAGE Thau-Ingril

Mardi 1^{er} juillet 2025
Montbazin

Donnons à Thau un avenir responsable

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de la dernière CLE
2. Présentation du Contrat de gestion intégré « Eau et Climat »
3. Présentation du PAPI
4. Adoption du Plan de gestion stratégique des zones humides
5. Expérimentation de la Vise : avancement du projet
6. Etude de sécurisation de l'accès à l'eau douce pour l'ensemble des usages : démarrage et prochaines étapes.



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

PROTÉGER
LA RESSOURCE EN EAU



1. Adoption du Compte rendu de la précédente CLE



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

PROTÉGER
LA RESSOURCE EN EAU



2. Présentation du Contrat de gestion intégrée « Eau et Climat »

CONTRAT DE GESTION INTEGREE EAU & CLIMAT

Territoire de Thau

2025 – 2029

Commission locale de l'eau

1^{er} juillet 2025 à Montbazin

Contrat Eau & Climat



- Un contrat qui s'inscrit dans le **PBACC – Plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030**
- **6 enjeux** incontournables pour s'adapter / **30 défis**
- **Des paniers de solutions** pour atteindre les défis

Contrat Eau & Climat

Réduire la sensibilité des territoires à

- la baisse de la disponibilité en eau
- la perte de biodiversité aquatique et humide
- l'assèchement des sols
- la détérioration de la qualité de l'eau
- l'amplification des risques naturels liés à l'eau

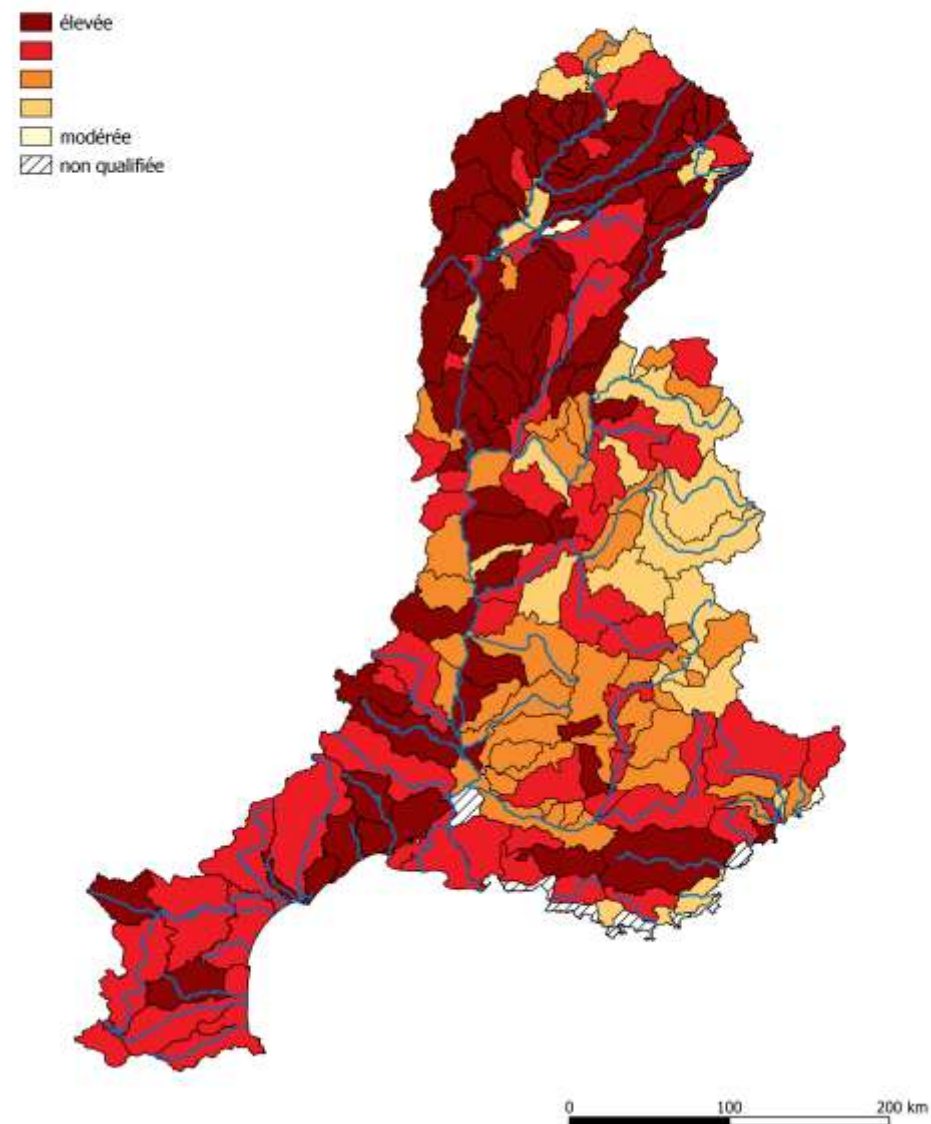
+ **Nourrir une ambition collective** et accompagner les acteurs

Contrat Eau & Climat

Cartes de vulnérabilité

Vulnérabilité des territoires à l'enjeu de détérioration de la qualité de l'eau

08/12/2023

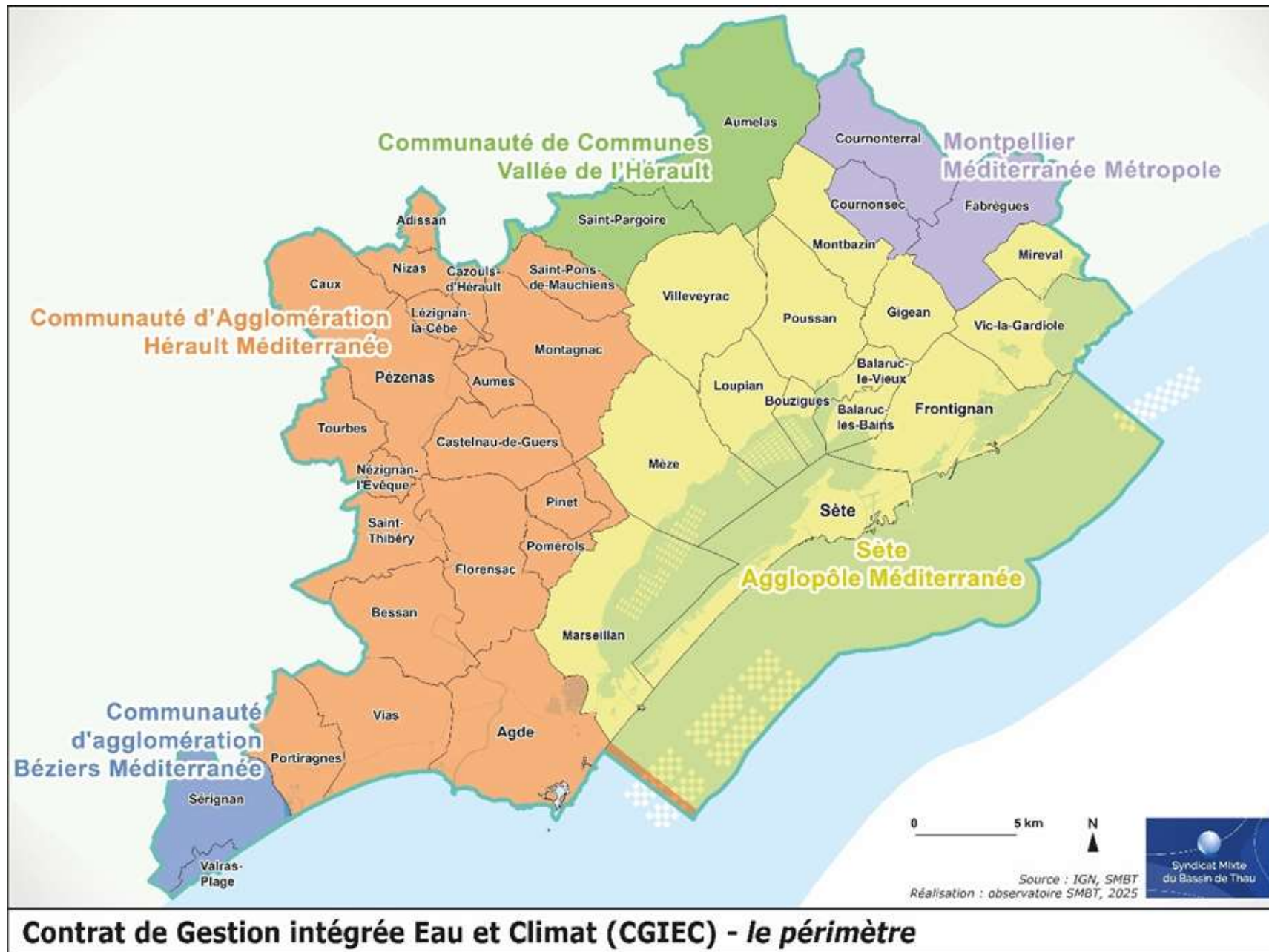


Contrat Eau & Climat

	Exemples de Défis	Paniers de solutions
Réduire la sensibilité des territoires à la baisse de la disponibilité en eau	Défi 1 Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	Exemples - Inventorier et quantifier tous les prélèvements y compris les forages domestiques - Lutter contre les fuites de réseaux d'eau potable et d'irrigation - Déployer des dispositifs hydroéconomes chez les ménages et acteurs économiques - Adapter les cultures en privilégiant les variétés de cultures sobres en eau ...
	Défi 4 Economiser 100 Mm3 en agriculture	
	Défi 5 Engager un plan de réduction des fuites	

CGI Eau & Climat de Thau

- Un contrat centré sur **l'eau et l'adaptation au changement climatique**
- **Gestion intégrée** : Aménagement / Economie / Environnement
- **Grands projets** (intégrés, territoriaux, innovants, participatifs)
- Un contrat sur 5 ans (**2025-2029**) avec avenant



Sa préparation

- **Discussion en comité technique** : juillet 2024
- **Engagement dans la préparation** : décembre 2024
- **Lettre d'intention** : février 2025
- **Groupes de travail** : avril 2025
- **Comités techniques** : mars 2025 / juin 2025 / juillet 2025

Sa structuration

3 axes thématiques

- Protection des ressources, des milieux et des écosystèmes
- Aménagement durable du territoire et sobriété en eau
- Résilience économique de territoire

1 axe transversal

- Animation territoriale

Axe transversal - Animation territoriale

- Plans locaux d'adaptation au changement climatique
- Animation du Contrat de gestion intégrée Eau & Climat
- Plateforme d'innovation BlueThauLab
- Participation citoyenne
- Animation du SAGE de Thau Ingril et gouvernance de l'eau

Axe 1 - Protection des ressources, des milieux et des écosystèmes

- Protection des eaux souterraines
- Amélioration de la qualité des eaux
- Fonctionnalités des cours d'eau et zones humides
- Protection de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre

Axe 2 - Aménagement durable du territoire et sobriété en eau

- Désimperméabilisation, lutte contre le ruissellement et nature en ville
- Sobriété des usages de l'eau
- Réduction des risques naturels
- Sobriété foncière et fonctionnalités des sols

Axe 3 - Résilience économique du territoire

- Pratiques écologiques et innovantes en agriculture terrestre
- Adaptation des pratiques dans la pêche et l'aquaculture
- Soutien aux productions et à la consommation locales
- Promotion d'un tourisme durable

Sa finalisation

- **Finalisation des documents contractuels** : fin juillet 2025 / fin août 2025
- **Envoi en MISEN** pour validation : début sept. 2025
- **Présentation en CLE** pour validation : fin sept. 2025
- **Signature prévue** : décembre 2025



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

PROTÉGER
LA RESSOURCE EN EAU



3. Présentation du PAPI



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

**RENDRE LE TERRITOIRE
MOINS VULNÉRABLE AUX RISQUES NATURELS**



CLE du SAGE de Thau

Préparation du PAPI du bassin de Thau

Mardi 01 juillet 2025



Donnons à Thau un avenir responsable

Le PAPI de Thau en résumé

- Démarche cohérente de gestion du risque inondation à l'échelle d'un bassin versant
- Fait suite au Programme d'Études Préalables (2022-2025) et à la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (2017-2021)
- Partenariat entre les collectivités locales et l'État

7 partenaires techniques



3 partenaires financiers

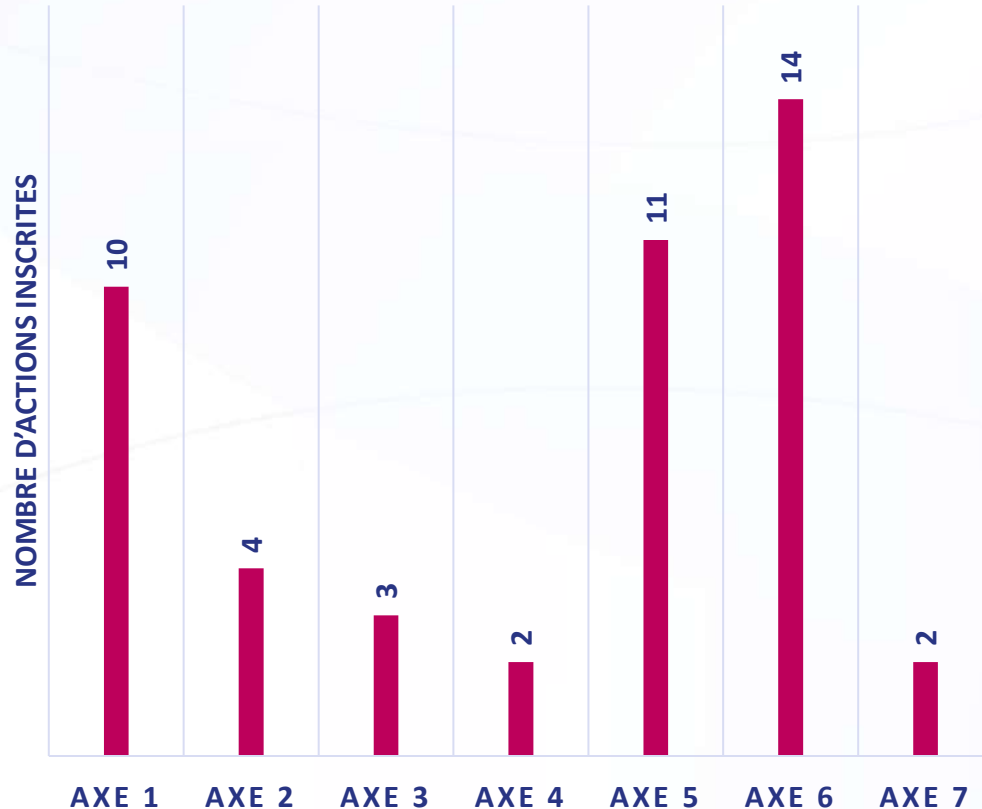


Le PAPI de Thau en résumé

- Sur le périmètre du SAGE
- Réalisation sur 6 ans : 2026 - 2032
- Porté par le SMTB
- 47 actions pour une enveloppe globale d'environ 8 M€ et un taux de financement entre 50 et 80 %
- Le dépôt du dossier est prévu au 15 juillet



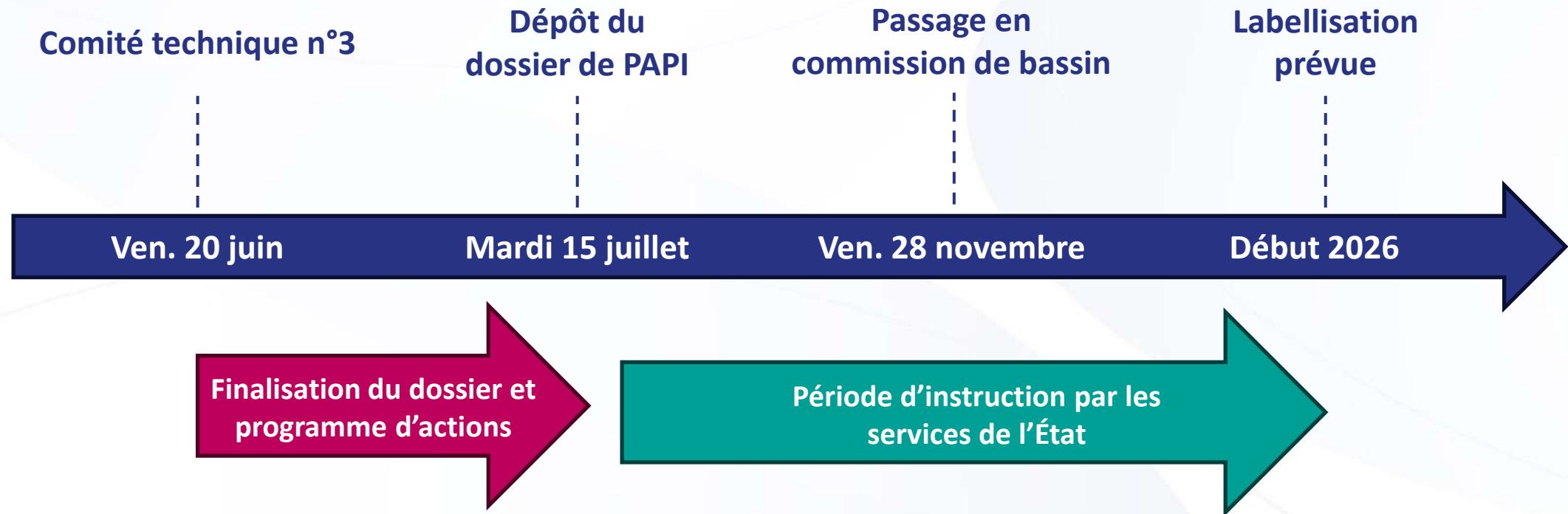
Le programme d'actions du PAPI



Quelques actions du PAPI :

- Axe 1 : Sensibilisation des scolaires via le programme Éducarisk (50 000 € par an)
- Axe 2 : Développement du réseau métrologique d'avertissement local
- Axe 5 : Dispositif Thau Alabri (1,45 M€) et protection des bâtiments publics sur 5 communes
- Axe 6 : Études hydrauliques sur les cours d'eau Pallas/Sesquier et du canal de l'Agau en vue de travaux
- Axe 7 : Mise en conformité des systèmes d'endiguement du territoire

Calendrier du PAPI





**Syndicat Mixte
du Bassin de Thau**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

4. Adoption du Plan de gestion stratégique des zones humides



Elaboration du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du Bassin de Thau



2025-2035



- Rappels du contexte et objectifs de l'étude
- Rappel points clés méthodologiques et principaux résultats
- Stratégie d'intervention en faveur des ZH du Bassin de Thau
- Suivi et évaluation
- Adoption du PGSZH



Mare



Roselière



Prés-salés

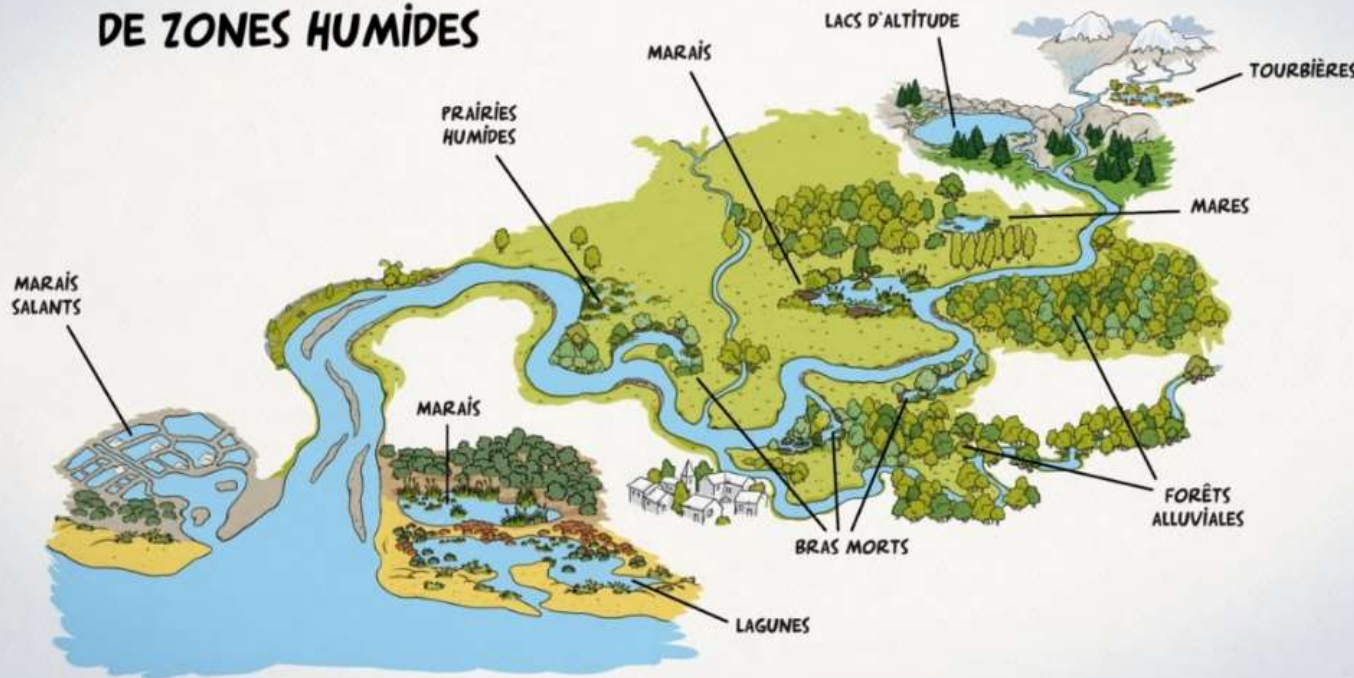




Une zone humide qu'est que c'est ?

Ce sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du Code de l'environnement).

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE ZONES HUMIDES



Pourquoi préserver et restaurer les zones humides ?

Des milieux qui rendent de nombreux services à la collectivité

- ✓ Régulation de la ressource en eau (crue, soutien d'étiage)
- ✓ Contribution à la qualité de l'eau (épuration, filtration de l'eau)
- ✓ Réservoir de biodiversité ;
- ✓ Support économique (agriculture, pêche...)
- ✓ Rôles récréatifs et paysagères...



Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides sur le bassin de Thau débuté en juillet 2022

Phase 1 : Identification de zones humides effectives ou probables

Juil. 2022 à fev. 2023

Phase 2 : Établir une carte des fonctions des zones humides

Phase 3 : Compléter la carte des pressions

Fev. 2023 à nov. 2023

Phase 4 : Établir une carte des enjeux

Phase 5 : Réaliser des investigations de terrain complémentaires

Mai, juil., sept. 2023

Phase 6 : Formaliser un plan de gestion stratégique

Nov. 2023 à déc. 2024

Phase 7 : Réalisation de fiches actions

avril 2024 à déc. 2024

Phase 8 : Mettre en forme et valoriser les données

Janvier 2025

Phase 9 : Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation

Déc. 2024



Commission locale de l'eau (CLE)

Instance de concertation, de suivi et de validation

6 CLE et 2 bureaux de la CLE entre 2021 et 2025.

Présentation de la démarche

Suivi de l'avancement des différentes phases de l'étude

Adoption de la version finalisée du PGSZH

16 novembre 2021 : Lancement

23 juin 2022 : Attribution du marché

17 novembre 2022 : Phase 1

12 juin 2023 : Phase 2 à 5

1er juillet 2025 : Adoption du PGSZH

Processus de concertation

Comité technique (CoTech)

Suivi technique et instance de relecture, validation de la méthodologie et préparation des phases de concertation

Cotech restreint - CCTP

8 septembre 2022

Cotech de lancement

3 février 2023

Validation de la méthodologie

21 avril 2023

Travail sur la cartographie

9 mai 2023

Validation technique des phases : Etat des lieux, Secteurs fonctionnels

28 novembre 2023

Secteurs fonctionnels

24 avril 2024

Travail sur le programme d'action et les fiches action

21 janvier 2025

Commission Thématique Milieux aquatiques

Instance de suivi et de travail

3 Commissions pour travailler sur le PGSZH.

24 novembre 2022

Echanges sur la méthodologie &

7 mars 2023

Résultats de la phase 1

10 octobre 2024

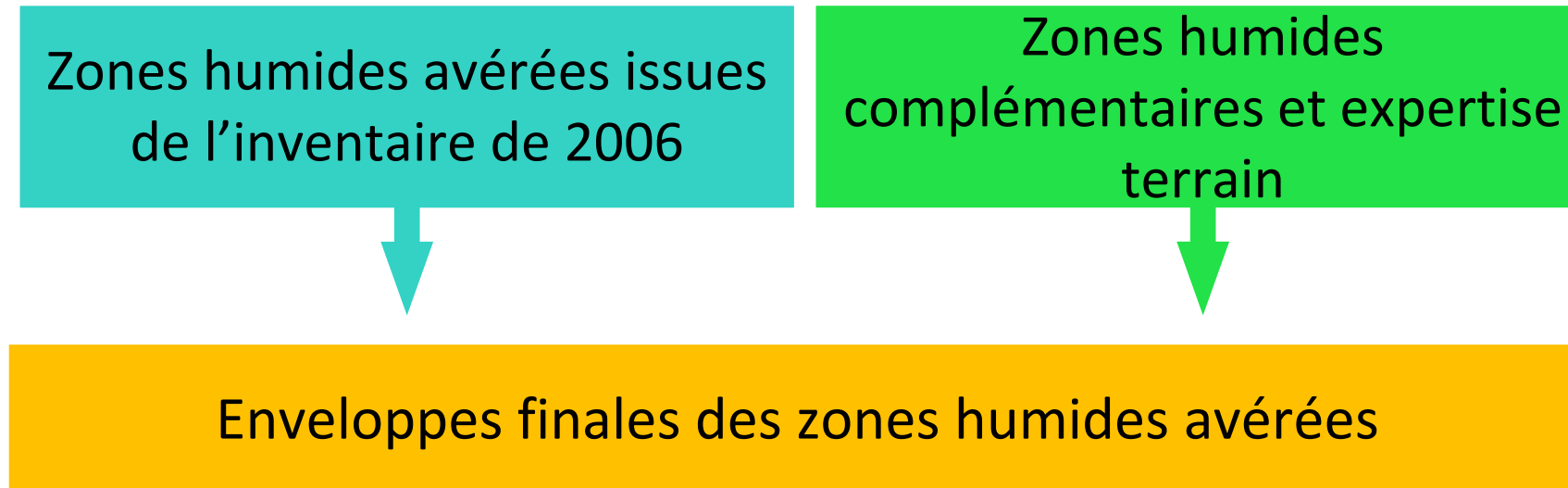
Atelier Cartographie , Fonctionnalités et Pressions

Echanges sur les résultats

3 Rapports, 1 Atlas cartographique et 1 projet SIG fonctionnel

- Tome 1 : Rapport final présentant l'état des connaissances et la stratégie globale
- Tome 2 : Rapport regroupant les fiches secteurs fonctionnels
- Tome 3 : Atlas cartographique
- Tome 4 : Rapport méthodologique
- Les couches SIG, données brutes et projet mis en forme

Identification des zones humides avérées :



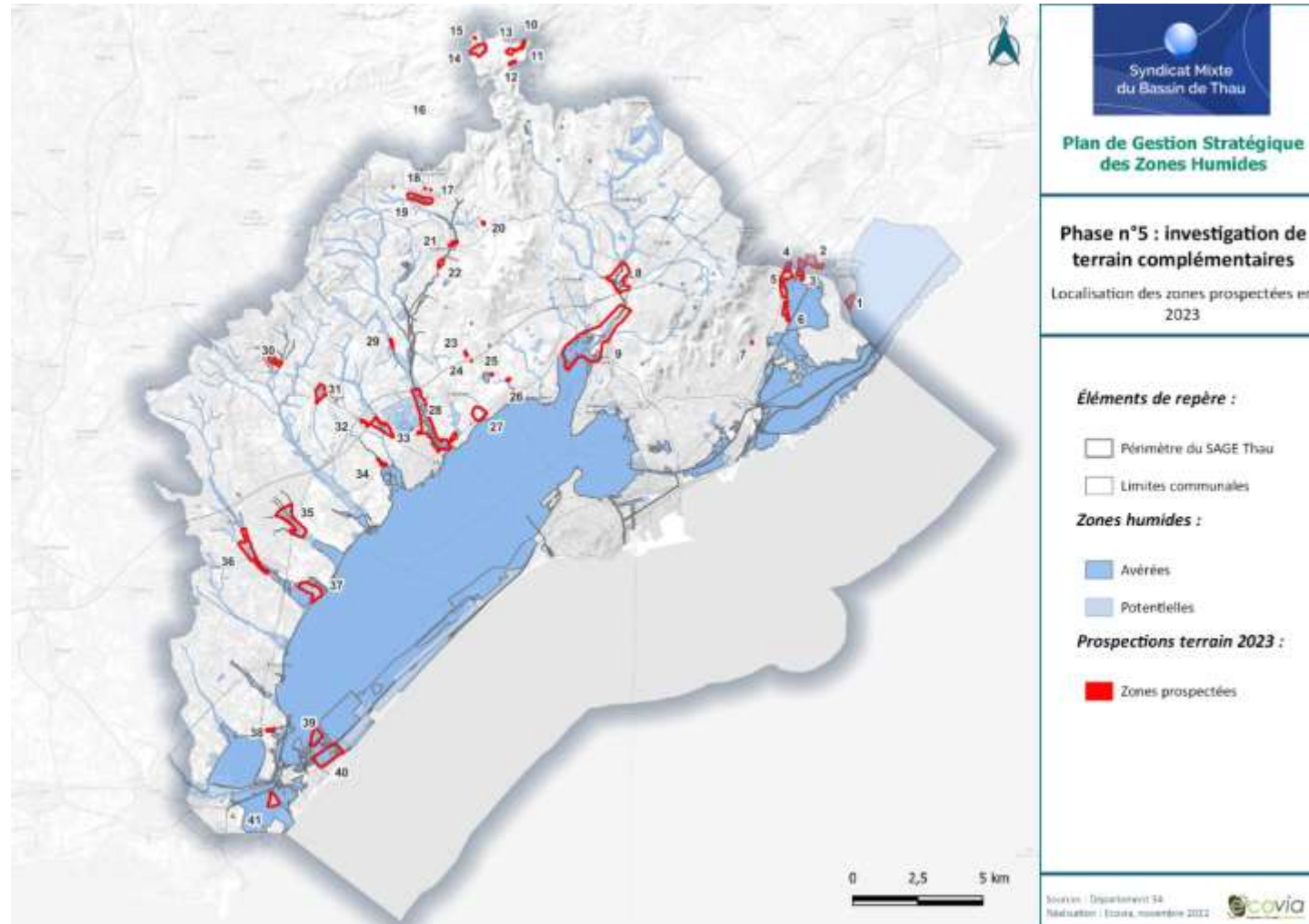
Identification de ZH complémentaires :

- Occupation du sol,
- Topographie,
- Habitats Natura 2000,
- Connaissances locales issues des plans de gestion ou experts,
- Documents de planification,
- Ateliers citoyens de référencement des mares...



Terrain réalisé :

Au total, **40 zones** ont fait l'objet de prospections terrain, représentant une surface d'environ **791 ha** (de quelques m² à plusieurs centaines d'hectares).



Critères d'identification :

- Végétation
- Sol

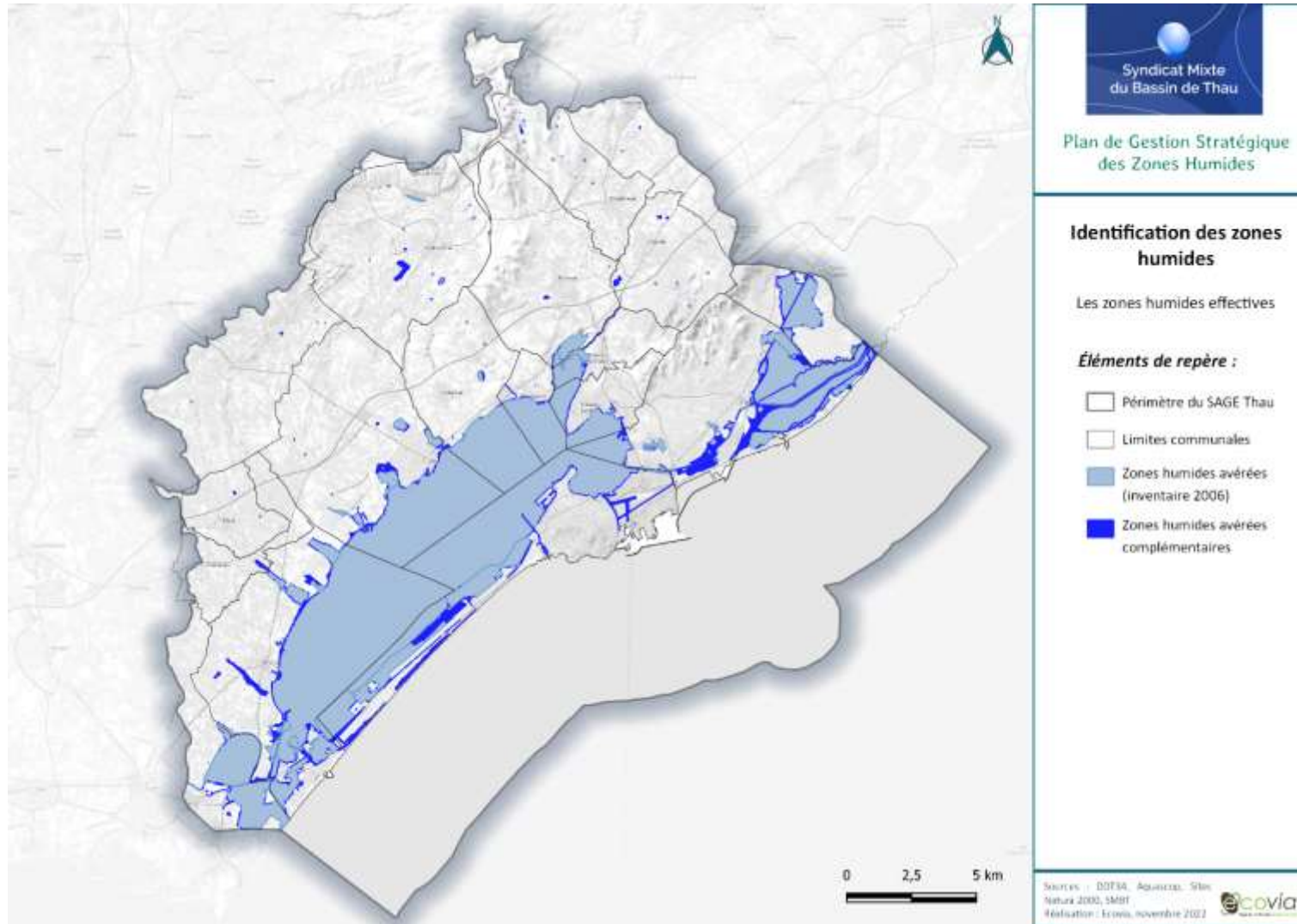


Ripisylve



Marais aménagés dans un but agricole -

Identification des zones humides avérées :



Inventaire 2006, incluant les lagunes :
37 ZH identifiées,
9 930 ha,
16,5% du territoire

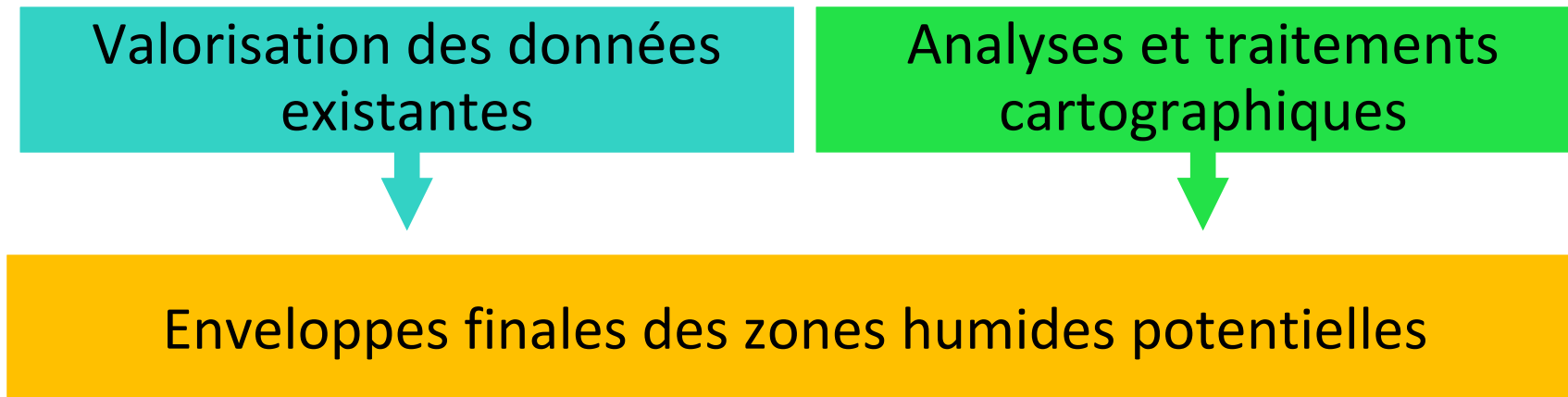
Prospection + expertises 2023 :
2 037 ha de ZH avérées
complémentaires identifiées

Total de de 11 967 ha de ZH avérées,
soit 19,9% du territoire.

Hors Lagunes principales :
3389 ha de ZH avérées



Identification des zones humides potentielles :



Analyses et traitements cartographiques :

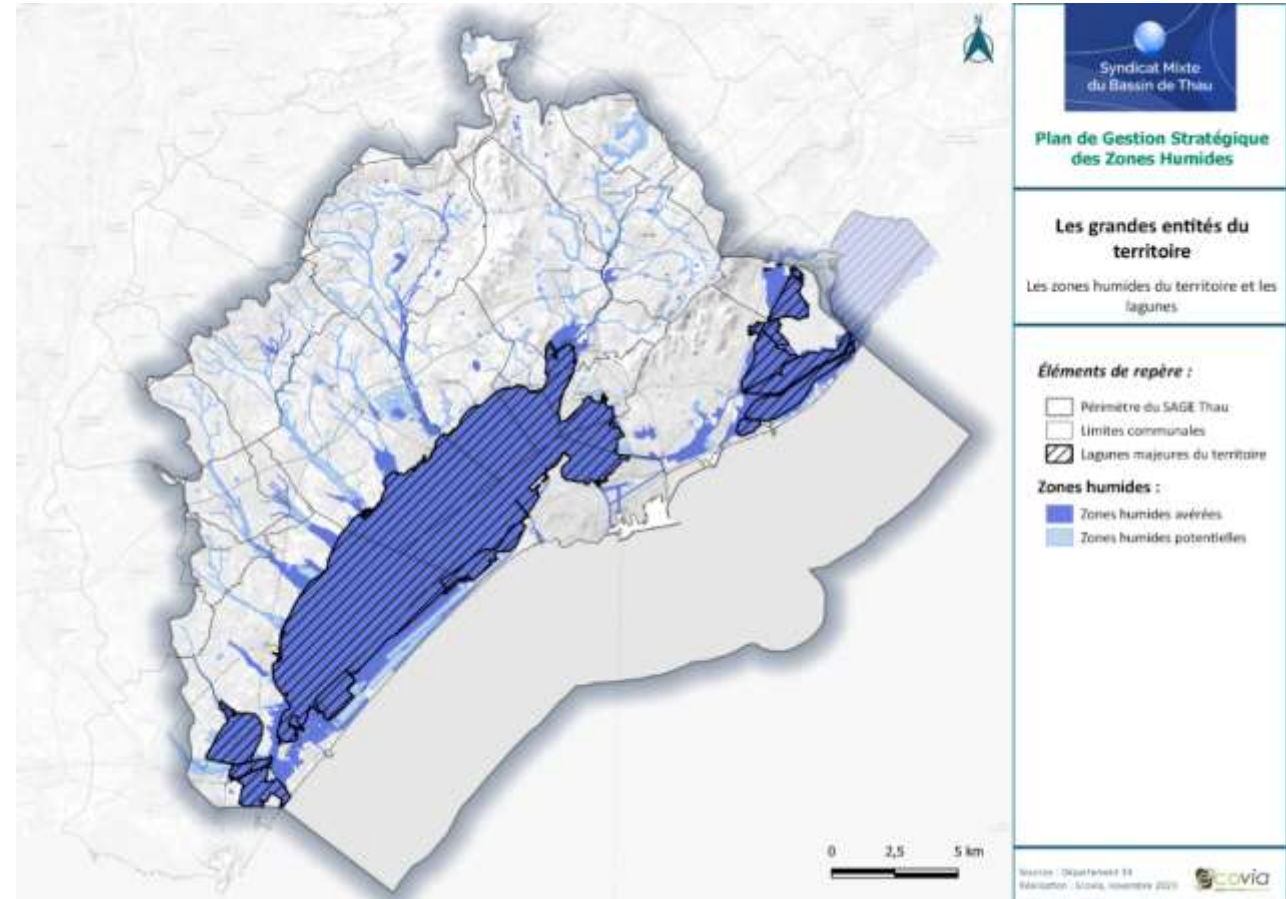
- Espace humide de référence (AE RMC)
- Analyse hydrologique,
- Analyse des zones inondables,
- Analyse des données faune, flore.

Modélisation complémentaire des zones humides isolées.

Zones humides avérées et potentielles retenues :

Total des ZH avérées et potentielles du PGSZH :
13 753 ha, soit 23% du territoire,
dont **1 786 hectares de zones humides**
potentielles

La typologie « **Lagunes** » est majoritaire= **72%** de la surface total des zones humides avérées et potentielles.



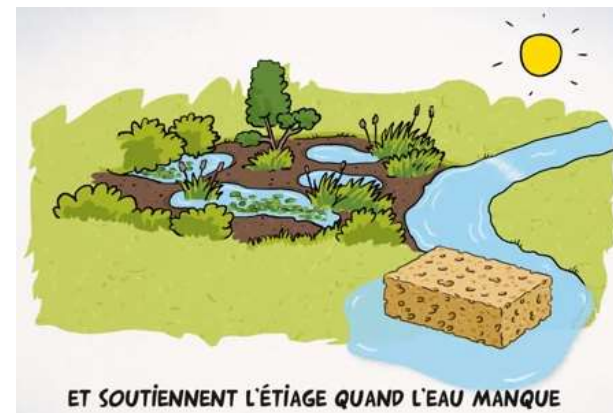
Pour la suite de la présentation,

- Les cartes sont exhaustives (représentation de l'ensemble des zones humides avec Lagunes principales)
- Les graphiques représentent les résultats HORS Lagunes principales.

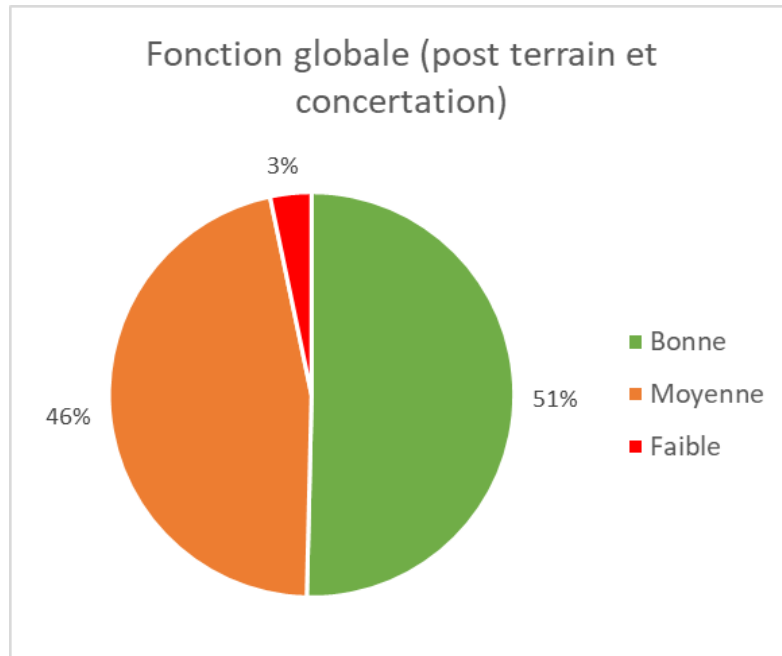
Identification des fonctions des zones humides :

Connaître les fonctions « objectifs », c'est-à-dire les **fonctions et services** rendus à conserver, préserver et restaurer

- ✓ HYDROLOGIQUE : Recharge des nappes, expansion de crues, soutien d'étiage, protection contre l'érosion
- ✓ BIOGEOCHIMIQUE : Rétention de sédiments et de produits toxiques, protection de la ressource en eau
- ✓ BIOLOGIQUE/ÉCOLOGIQUE : habitats, espèces, connectivité...

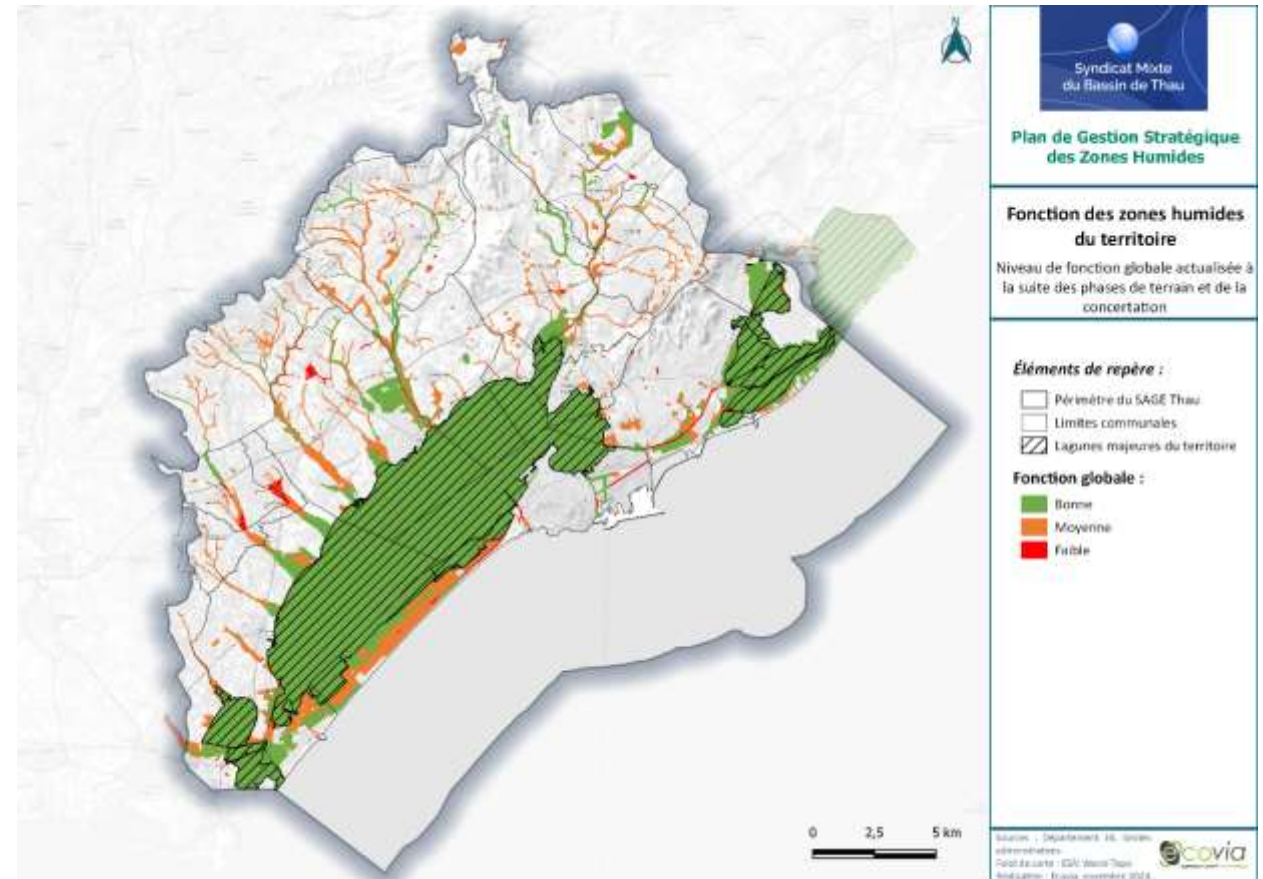


Fonction globale :



Plus de la moitié de la surface des ZH est **fonctionnelle** car elles remplissent notamment les fonctions hydrologiques et écologiques.

Correspondent notamment aux **lagunes**, **bordures des principaux cours d'eau** et **plaine alluviales** au niveau des **embouchures**.



Identification des pressions :

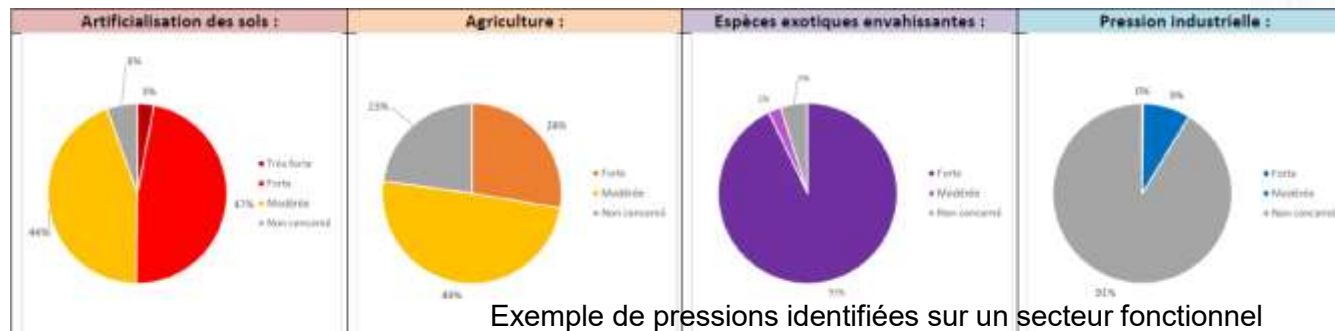
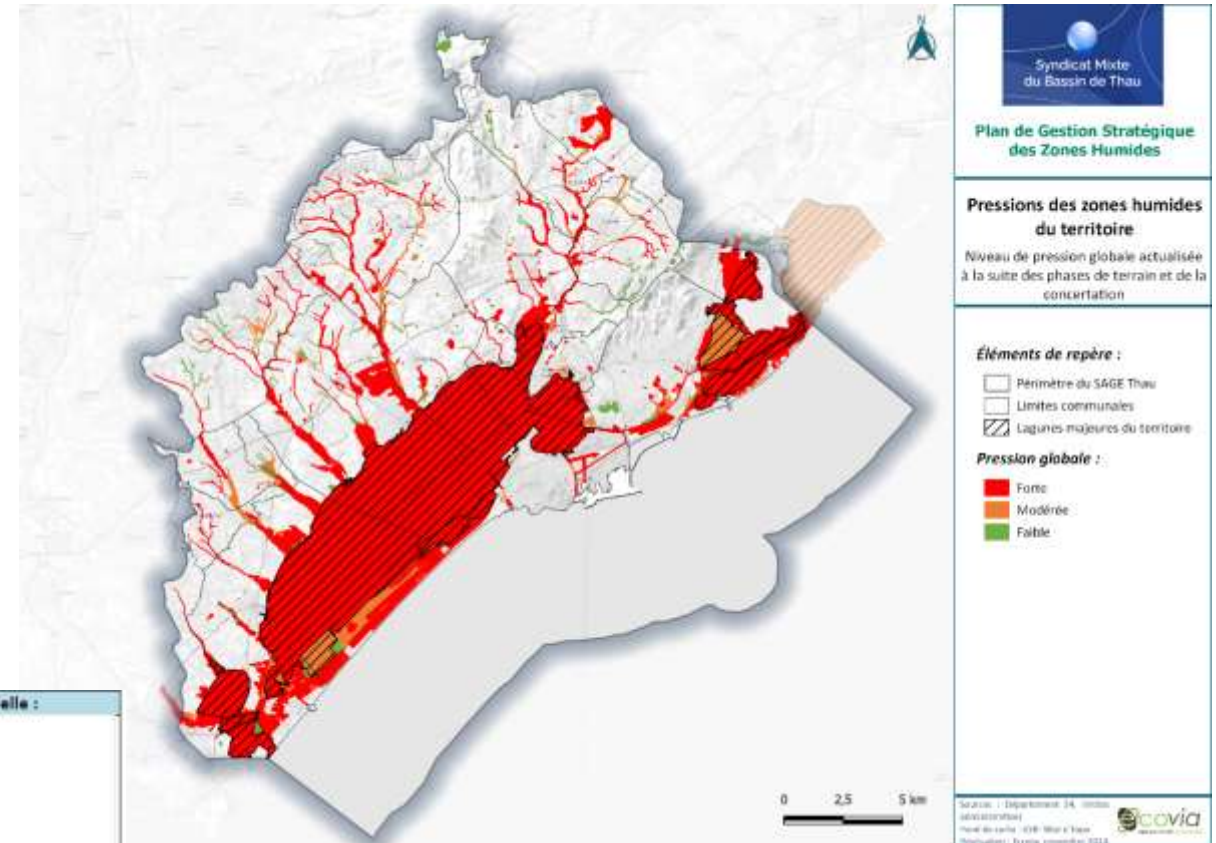
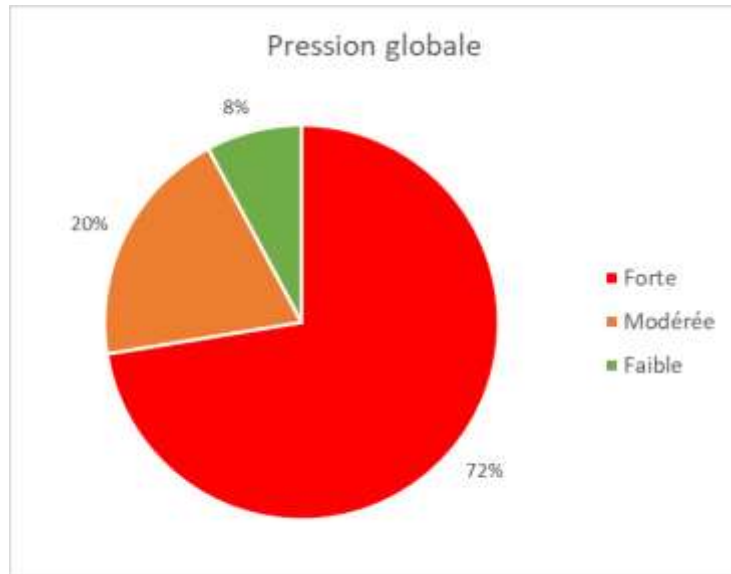
- Plusieurs types de pressions étudiés : *protocole Rhoméo*
 - **L'artificialisation** et secteurs potentielles urbanisables,
 - **L'occupation du sol** et usages potentiellement impactants,
 - La présence **d'espèces exotiques envahissantes**,
 - Les **pressions industrielles**.
- **Autres pressions ponctuelles** prises en compte : chasse, tourisme, rejets STEP...



Source : Image Google

Pression globale :

Plus de 70% de la surface totale des ZH sont concernés par une pression globale forte correspondant à une **accumulation de pressions**, notamment **urbaine, agricole** et liées aux **espèces exotiques envahissantes**.



Exemple de pressions identifiées sur un secteur fonctionnel

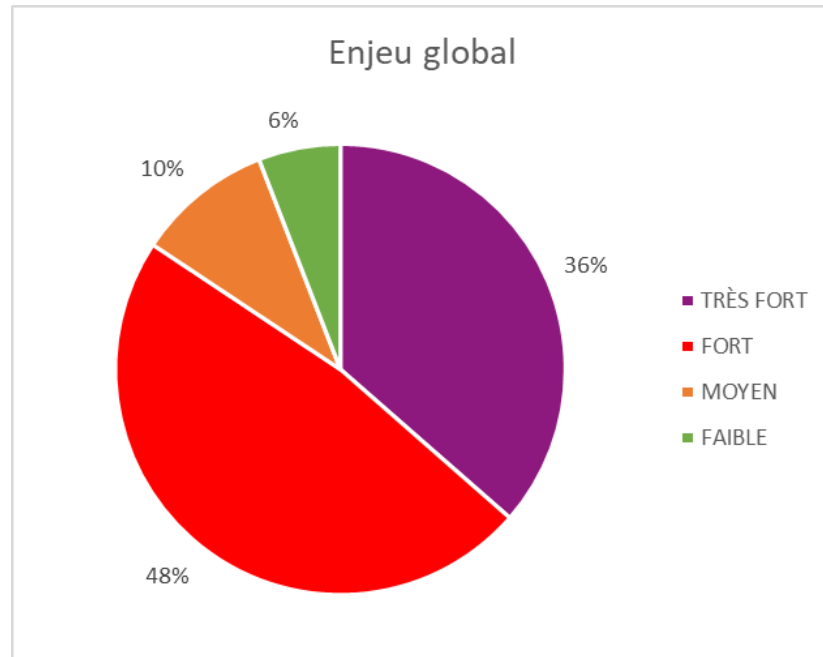


Identification des enjeux :

Croisement des fonctions et des pressions :

		Etat fonctionnel global		
		Faible	Moyen	Fort
Niveau de pressions	Fort	Enjeu fort Restauration et maîtrise de la pression	Enjeu fort Maîtrise de la pression	Enjeu très fort Préservation et maîtrise de la pression
	Moyen	Enjeu moyen Restauration et maîtrise de la pression	Enjeu moyen Non-dégradation et maîtrise de la pression	Enjeu fort Préservation et maîtrise de la pression
	Faible	Enjeu faible Non dégradation	Enjeu faible Non dégradation	Enjeu moyen Non dégradation

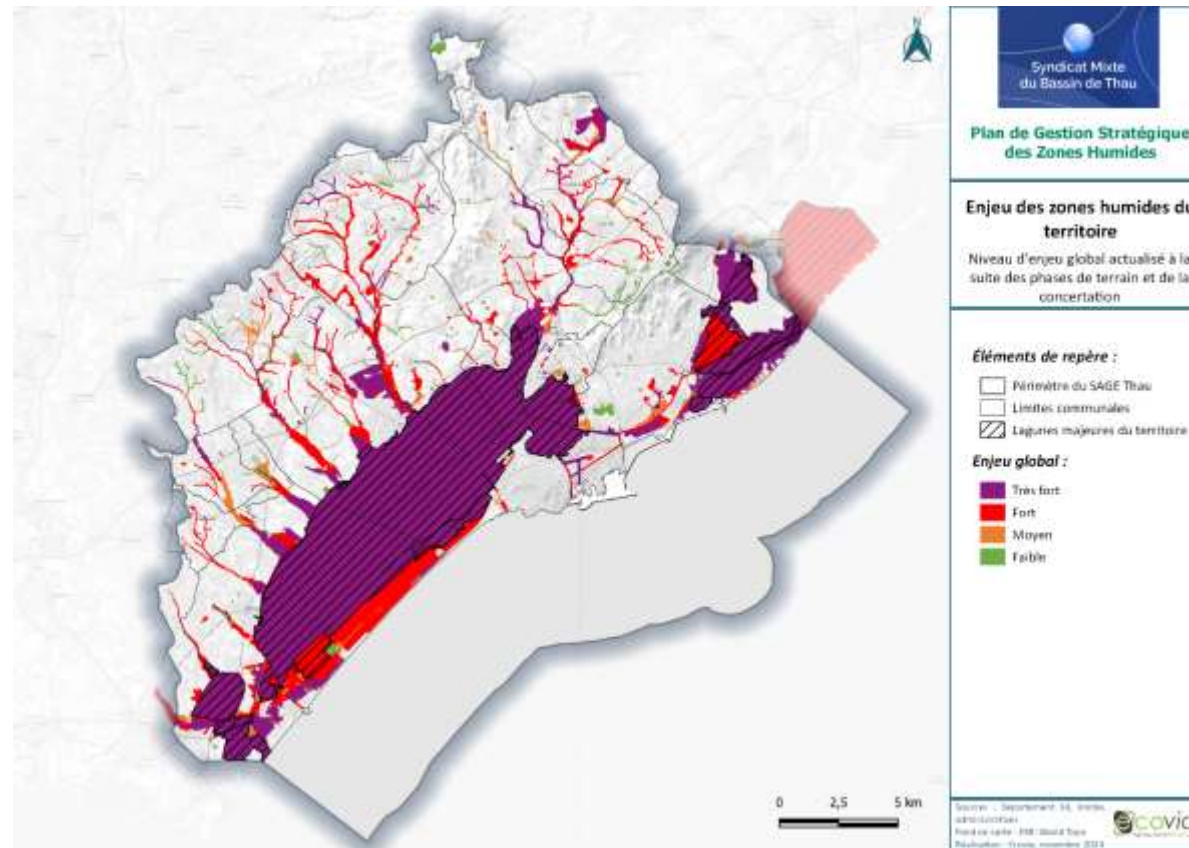
Enjeu global :



Principales ZH à enjeux :
Lagunes et cours d'eau principaux comme la Vène, le Soupié, le Pallas, le Nègue-Vaques.

plus de 80% de la surface totale des ZH sont concernés par des enjeux significatifs (forts à très forts).

=> Impacts des pressions sur des zones humides aux fonctions globales plutôt bonnes à moyenne





Qualification des statuts de protection et de gestion :

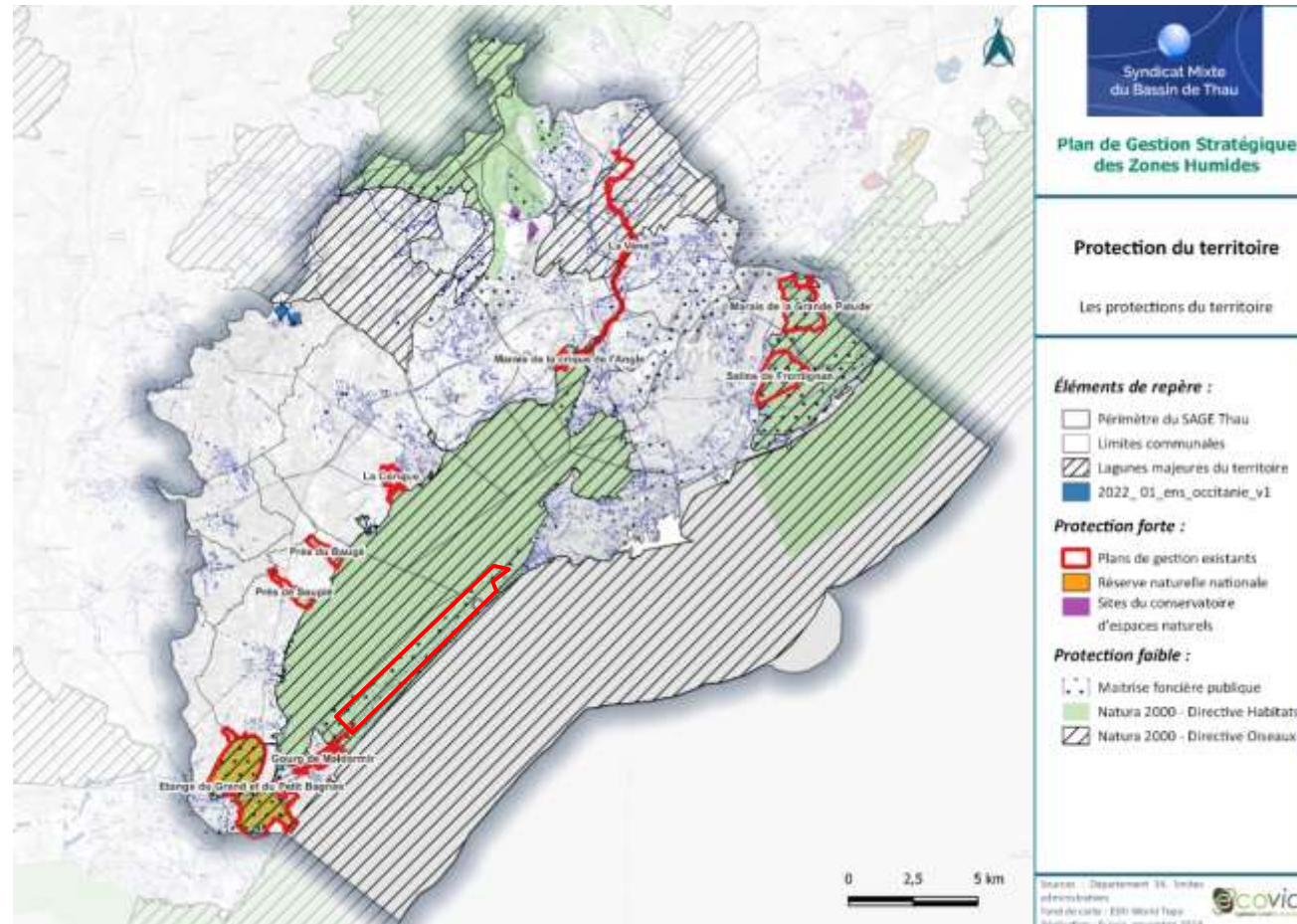
Critère	Qualification
ZH bénéficiant d'une mesure de protection forte réglementaire et/ou foncière : Sites du Conservatoire du littoral, Sites du conservatoire des espaces naturels (CEN), ENS, APPB, Réserve naturelle nationale (RNN)	Forte
ZH bénéficiant d'une mesure de protection foncière sans gestion ou gestion de type contractuelle : DMP, NATURA 2000 - Directive "Oiseaux" : ZPS, Directive "Habitats" : ZSC, Mesures compensatoires, ZH Bénéficiant d'une maîtrise foncière sans plan de gestion.	Faible à moyen
ZH ne bénéficiant d'aucune mesure de protection ni de gestion	Nulle

Protection et gestion :

Seuls **14%** de la surface des ZH sont concernés par une **protection forte**. 11 secteurs sont concernés par un plan de gestion plus ou moins fonctionnel : étang du Bagnas, Salins de Frontignan, etc.

72% de la surface totale des ZH sont concernés par une **protection faible à moyenne** ne garantissant pas une absence d'impact sur ces milieux.

14% de ZH ne bénéficient d'aucune mesure de protection et/ou de maîtrise foncière publique.





Priorité d'intervention :

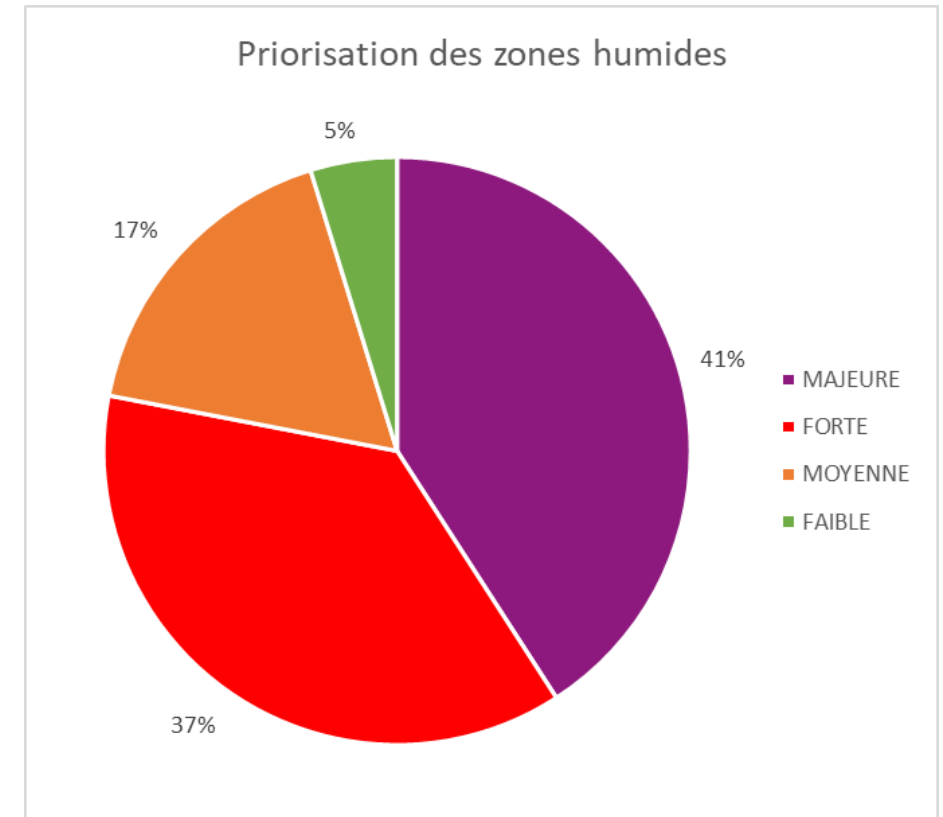
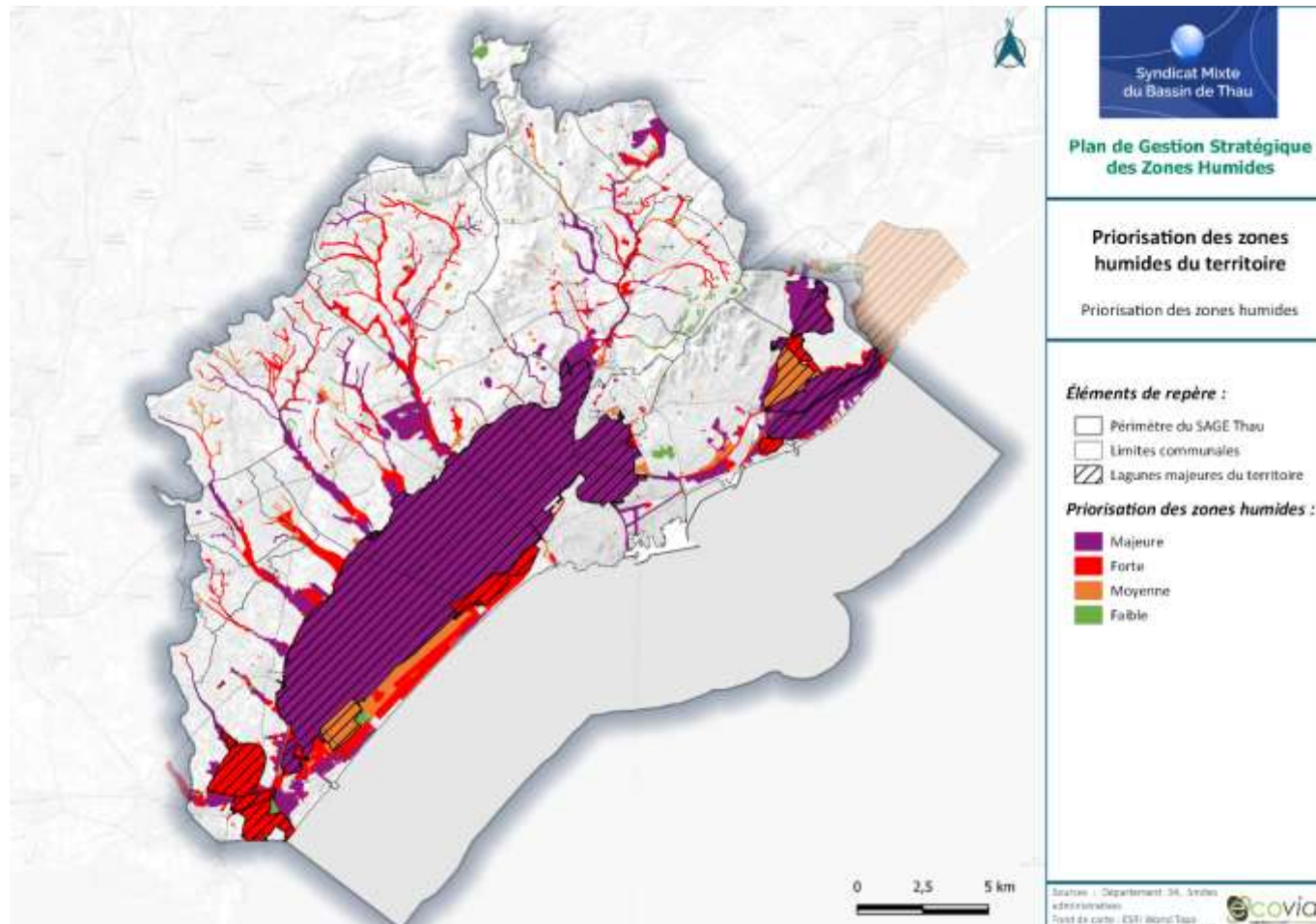
Croisement des enjeux avec les mesures de gestion et/ou de protection existantes

→ Plus une zone humide bénéficie d'une gestion/protection existante, moins elle sera prioritaire.

		Fonctions x Pressions = Enjeux			
		Faibles	Moyens	Forts	Très forts
Niveau de protection et de gestion	Fort	Faible	Faible	Modérée	Forte
	Faible à moyen	Faible	Modérée	Forte	Majeure
	Nul	Modérée	Forte	Majeure	Majeure

Priorisation globale :

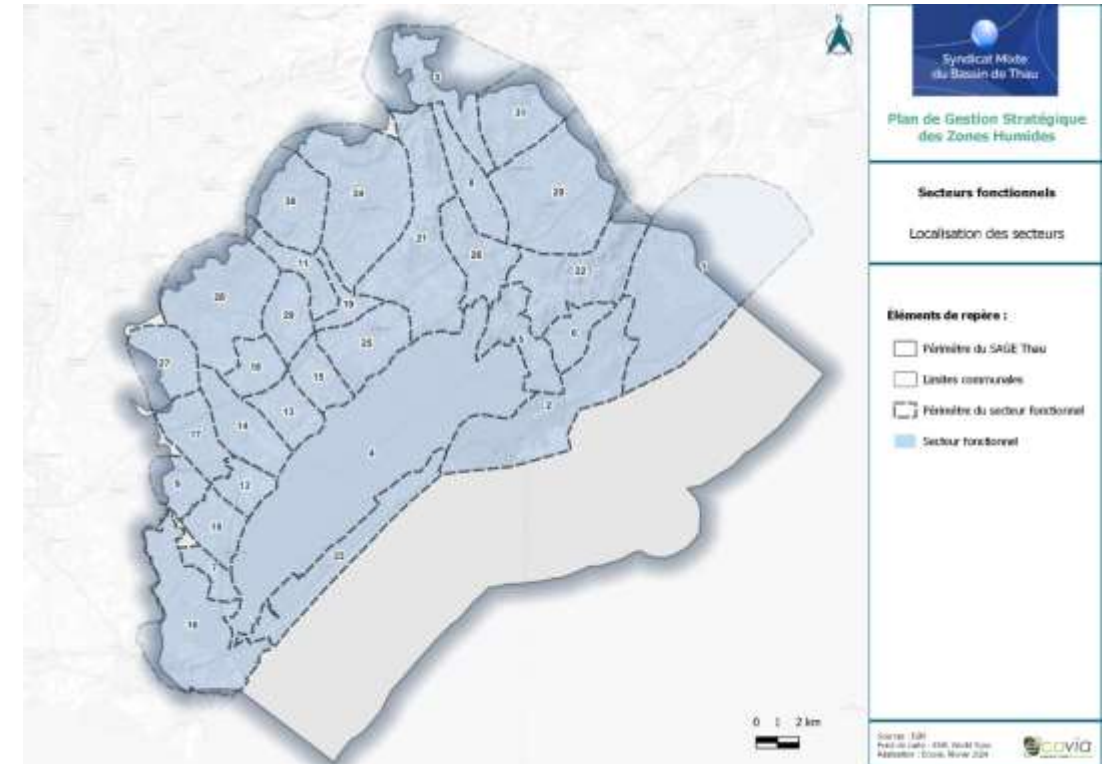
Les **ZH prioritaires** sont **nombreuses** sur le territoire et se **concentrent** essentiellement au niveau des **lagunes et de certains cours d'eau**.



Secteurs fonctionnels :

1 fiche par secteur fonctionnel présentant les caractéristiques suivantes :

- N° et intitulé du secteur
- EPCI(s) et commune(s) concerné(s)
- Typologie SDAGE et superficie Zones humides
- Cartographie du secteur
- Caractérisation de l'état des fonctions
- Évaluation globale du niveau de pression
- Évaluation des enjeux
- Statuts de protection et de gestion existants
- Priorités d'intervention
- Principaux objectifs et actions identifiées



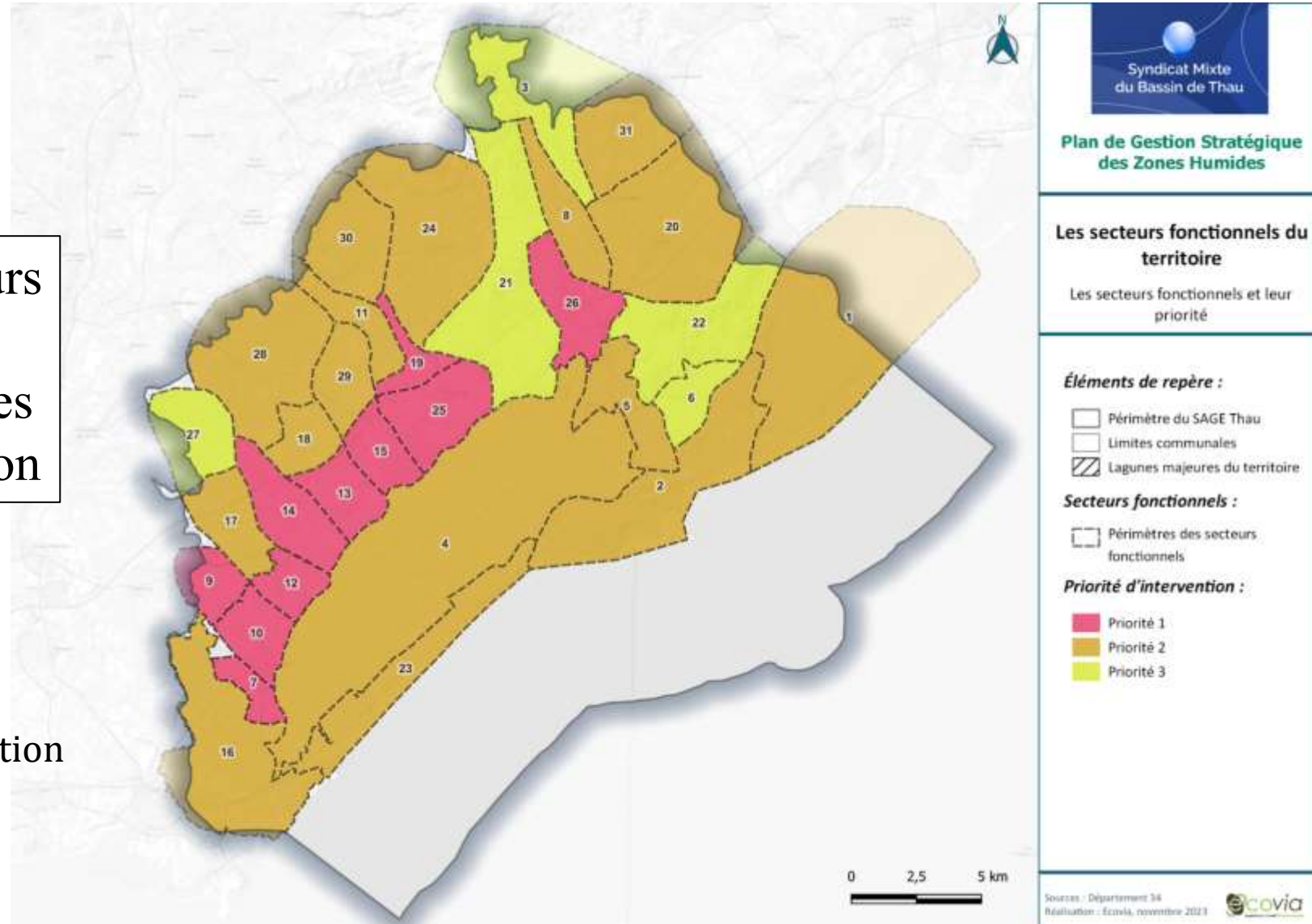
Objectif : Déclinaison du PGSZH à une échelle plus locale, proposition d'une stratégie et d'actions adaptées au territoire

Secteurs fonctionnels :

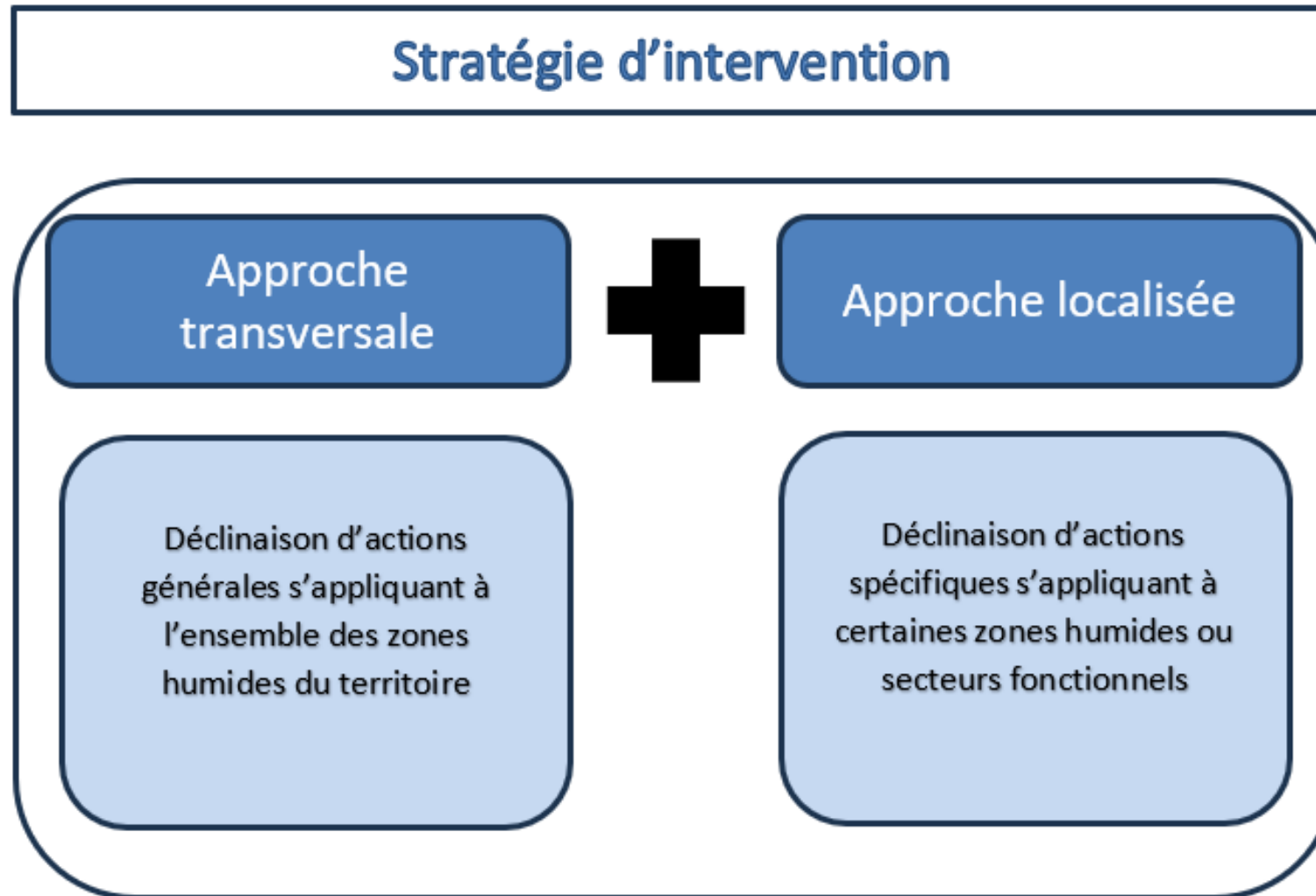
Priorisation des secteurs
en fonction de la
priorisation globale des
ZH et de la concertation

Déclinés en fiches :

- Etat des lieux
- Diagnostic
- Stratégie d'intervention



Stratégie d'intervention - 2025-2035:



Approche transversale :

Cette approche porte sur la stratégie globale de protection/restauration et de gestion des zones humides à l'échelle du territoire du bassin versant de Thau.
6 actions transverses sont identifiées :

Actions transverses
AT01 : Animer la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin de Thau
AT02 : Préserver les zones humides dans les documents de planification
AT03 : Élaborer une stratégie d'intervention foncière
AT04 : Sensibiliser les acteurs et les usagers
AT05 : Améliorer la connaissance sur les zones humides
AT06 : Mener une réflexion globale sur une gestion adaptative face au changement climatique



Approche localisée :

15 actions localisées sont identifiées et déclinées à l'échelle des secteurs fonctionnels :

AL01 : Attribuer une protection supplémentaire (périmètre réglementaire)

AL02 : Mettre en place un plan de gestion de la zone humide

AL03 : Améliorer/Restaurer des habitats naturels humides/rivulaires

AL04 : Améliorer/Restaurer les continuités écologiques

AL05 : Améliorer/restaurer la fonctionnalité hydrologique des zones humides, des cours d'eau (continuité naturelle...) et des bords de cours d'eau (pente, végétalisation...)

AL06 : Lutter contre la cabanisation

AL07 : Gérer les ruissellements vers les zones humides

AL08 : Adapter les pratiques agricoles aux enjeux des zones humides

AL09 : Gérer les rejets des zones industrielles

AL10 : Surveiller la présence d'espèces exotiques envahissantes et lutter contre leur développement

AL11 : Gérer l'activité touristique et les usages de loisirs

AL12 : Gérer les pressions liées aux axes routiers (déchets, entretien bords de routes...)

AL13 : Améliorer les connaissances sur les Espaces de Bon Fonctionnement

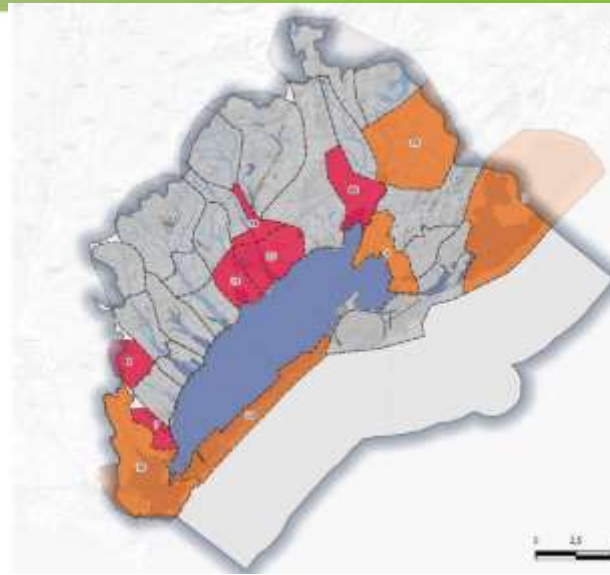
AL14 : Réaliser un suivi hydrologique, chimique et écologique sur les zones humides les plus exposées aux pressions

AL15 : Mener une réflexion sur la salinisation des zones humides et la remontée du biseau salé

Approche localisée :

AL04 : Améliorer/Restaurer les continuités écologiques

Secteur 1 : Etangs de Frontignan et zones humides associées (2)
 Secteur 5 : Zone urbaine et périurbaine de Balaruc-les-Bains et de Balaruc-le-Vieux (2)
 Secteur 7 : Ruisseau de Glauzugues dit de l'Homme mort et autres zones humides (1)
 Secteur 9 : Ruisseau des Fontanilles et zones humides associées (1)
 Secteur 15 : Ruisseau de la Frigoule / de Font Frats / d'Aygue Vaques et embouchure (1)
 Secteur 16 : Réserve naturelle du Bagnas et zones humides associées (2)
 Secteur 19 : Moyenne vallée du Pallas (1)
 Secteur 20 : Moyenne vallée de la Vène et zones humides associées (2)
 Secteur 23 : Lido entre Marseillan et Sète (2)
 Secteur 25 : Le Pallas et embouchure (1)
 Secteur 26 : La Vène et embouchure (1)



Présentation de l'action :	L'action permet de faciliter le déplacement des espèces dans les écosystèmes afin de maintenir la biodiversité et de renforcer la résilience des milieux naturels face aux changements. Cette démarche vise à rétablir les connexions entre différents habitats qui ont été fragmentés par les activités humaines, comme l'urbanisation, l'agriculture ou l'aménagement des infrastructures (routes, barrages, etc.).
Détails :	À l'échelle des secteurs fonctionnels ciblés, il est identifié plusieurs sous-actions possibles : - Mettre en œuvre le programme de restauration hydromorphologique des cours d'eau, - Restaurer les continuités hydrauliques entre les zones humides (trame turquoise), - Maintenir un corridor écologique - Retirer les grillages, - Maintenir une connexion écologique humide en zone urbanisée - Renforcer les continuités écologiques en milieux dunaires, - Végétaliser les zones humides,



Objectifs du PGSZH du bassin de Thau 2025-2030



Actions	Déclinaisons opérationnelles
AT01 : Animer la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin de Thau	✓ Engager l'ensemble des actions transversales selon les objectifs fixés. ✓ Dresser un bilan annuel.
AT02 : Préserver les zones humides dans les documents de planification	✓ Réaliser un porter à connaissance sur les zones humides existantes et sur les outils mobilisables pour préserver les zones humides au sein d'un document de planification. ✓ Veiller à l'intégration de l'enjeu ZH dans les documents d'urbanisme du territoire.
AT03 : Élaborer des stratégies d'intervention foncière	✓ Mobiliser l'ensemble des collectivités et partenaires concernés sur la question. ✓ Etablir et développer des conventions de partenariat. ✓ Elaborer une première version de stratégie
AT04 : Sensibiliser les acteurs et les usagers	✓ Etablir une stratégie de communication. Labelliser le territoire de Thau RAMSAR ✓ Produire au moins 1 supports de sensibilisation : 1 guide à destination des agriculteurs, des industriels et des autres propriétaires : guides de bonnes pratiques en zones humides. ✓ Réaliser une intervention de sensibilisation et ou formation par an à destination des acteurs du territoire (par ex : en lien avec les JMZH).
AT05 : Améliorer la connaissance sur les zones humides	✓ Engager des inventaires zones humides supplémentaires, en priorité sur des secteurs à fort enjeux ✓ Réaliser des études complémentaires : délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF), suivi hydrologique...
AT06 : Mener une réflexion globale sur une gestion adaptative face au changement climatique	✓ Réaliser des études d'amélioration des connaissances (vulnérabilité, évolution des habitats, des espèces...) et de gestion potentielle face au changement climatique en priorité sur des secteurs pressentis pour de la restauration. ✓ Impulser et coordonner un réseau de zones humides pour suivre l'évolution des milieux en fonction de leur typologie dans un contexte de changement climatique (actions adaptées, liste d'espèces à planter...).



Actions	Déclinaisons opérationnelles
AL01 : Attribuer une protection supplémentaire (périmètre réglementaire)	✓ Développer les protections fortes sur les zh prioritaires : APPB Tocs, Règlement de site CdL etc...
AL02 : Mettre en place un plan de gestion	✓ Engager la mise à jour ou la réalisation de plans de gestion locaux : Crique de l'Angle, etc...
AL03 : Améliorer/Restaurer des habitats naturels humides/rivulaires	✓ Engager les travaux de protection et d'amélioration/restauration identifiés sur certaines zones humides des secteurs fonctionnels prioritaires (notamment en bordures de cours d'eau) ✓ Programmation GEMAPI de SAM 2025-2030
AL04 : Améliorer/Restaurer les continuités écologiques	✓ Restaurer des zones humides dégradées identifiées au sein d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique. Effacer ou réduire des obstacles à la continuité écologique au sein des ZH identifiées ou de réseaux de ZH.
AL05 : Améliorer/restaurer la fonctionnalité hydrologique des zones humides, des cours d'eau (continuité naturelle...) et des bords de cours d'eau (pente, végétalisation...)	✓ Restaurer des linéaires de bordures de cours d'eau dégradés.
AL06 : Lutter contre la cabanisation	✓ Un porter à connaissance des zones humides directement concernés par de la cabanisation devra être réalisé et pourra permettre de prioriser les interventions des services compétents concernant cette pression.
AL07 : Gérer les ruissellements vers les zones	✓ Réalisation d'un document de bonnes pratiques pour la préservation des zones

Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PGSZH



Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PGSZH :

Actions	Indicateurs associés
AL01 : Attribuer une protection supplémentaire (périmètre réglementaire)	• Evolution des surfaces et taux de couverture de ZH en protection forte. Etat initial et n+6
AL02 : Mettre en place un plan de gestion	• Nombre de plans de gestion mis à jour ou créés.
AL03 : Améliorer/Restaurer des habitats naturels humides/rivulaires	• Nombre et surfaces de zones humides ayant fait l'objet d'actions de restauration
AL04 : Améliorer/Restaurer les continuités écologiques	• Bilan des travaux de restauration de continuité écologique en ZH (Par fonction, par type de ZH, par obstacles effacés etc..)
AL05 : Améliorer/restaurer la fonctionnalité hydrologique des zones humides, des cours d'eau (continuité naturelle...) et des bords de cours d'eau (pente, végétalisation...)	• Linéaires de bordures de cours d'eau restaurés
AL06 : Lutter contre la cabanisation	• Réalisation d'un porter à connaissance, • Réalisation d'un bilan des actions réalisées pour lutter contre la cabanisation sur les zones humides

Le PGSZH: les modalités de sa mise en œuvre

La CLE :

- suivre l'état d'avancement des actions : rapportage et bilan annuel
- mobiliser la Commission thématique milieux pour le suivi des actions et projets

Le SMBT

- structure porteuse de l'animation du PGSZH / accompagnement des maîtres d'ouvrage
- développer les outils de porter à connaissance du PGSZH / observatoire des zones humides
- transcrire l'étude lors de la révision du SAGE : Etat des lieux, enjeux, dispositions, règlement
- mobiliser les outils financiers et techniques pour faciliter la réalisation des actions

Les Maîtres d'Ouvrage

- inscrire les actions dans leurs documents de planification
- inscrire des actions prioritaires dans le nouveau de contrat de gestion intégré Eau et Climat
- mobiliser les outils financiers et techniques pour faciliter la réalisation des actions

DECISION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides des Bassins versant Thau Ingril a pour vocation d'être le document de référence pour réduire les pressions, préserver et restaurer les zones humides.

Il est proposé à la CLE l'adoption de cette étude, de sa stratégie d'intervention et les modalités de sa mise en œuvre.



Campagne de diffusion et de porter à connaissance du Plan de Gestion

Constat :

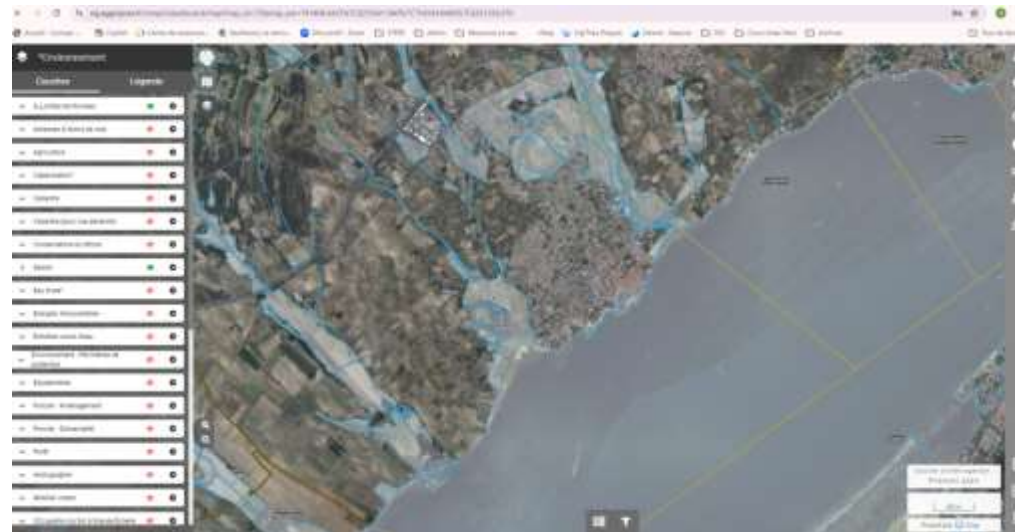
Nécessité de porter le Plan de gestion des Zones humides à la connaissance des acteurs du territoire

Créer/adapter des outils faciles à appréhender et à utiliser

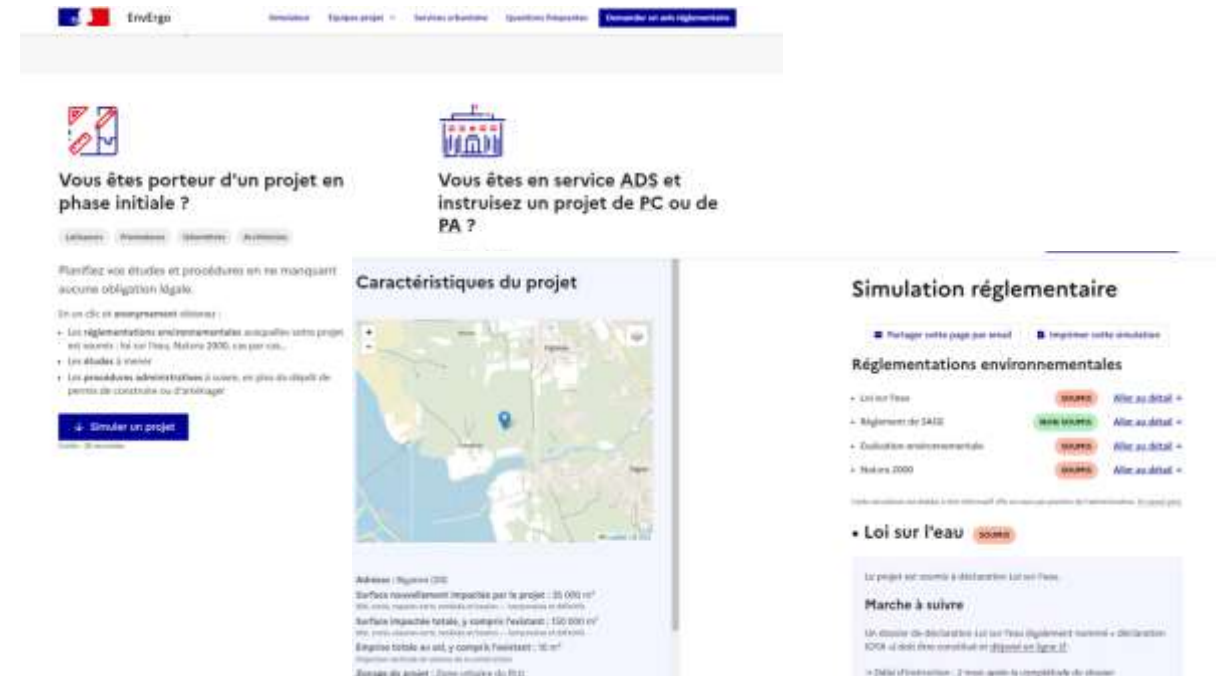
Opportunité :

S'appuyer sur des outils de diffusion et d'aide à la décision déjà existant

Plateformes SIG des collectivités locales (ex : vMap)



Plateformes « métiers » (ex : Envergo)





Un outil d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision pour les élus et techniciens des collectivités

[illegible]

La République est le type de gouvernement qui a obtenu le plus grand nombre de votes lors des élections locales de 1997.

En France, 75 % des zones littorales sont diguées, ce qui a entraîné une perte de 100 000 tonnes de sédiments par an. Les digues sont donc une solution temporaire et coûteuse pour protéger les zones littorales.



La maîtrise des menaces et pressions permettrait d'être à l'écoute de ces surfaces.

[illegible][illegible][illegible]

À quelques mètres de l'avenue, l'arrêt
pour continuer l'entretien. Les conducteurs
sont à l'arrêt, les véhicules sont immobilisés.
C'est un peu gênant, mais c'est nécessaire.
C'est un peu gênant, mais c'est nécessaire.
C'est un peu gênant, mais c'est nécessaire.

[illegible]

- 5 zones humides à enjeux forts nécessitant une stratégie de gestion
- 2 zones humides à priorité d'intervention

[LinkedIn](#)

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Google Plus](#)

Category	Sub-category	Number of articles	Percentage of total
Diagnosis	Diagnosis	2 (0.4%)	0.4%
	Diagnosis	2 (0.4%)	0.4%
Management	Management	2 (0.4%)	0.4%
	Management	2 (0.4%)	0.4%



PRESERVER 1 *James J. Thompson* 2012 Thompson

RESTAURER 2 *James J. Thompson* 1997 Thompson

Massin variant: Affluents moyennes Duranc
Conteneur: Cortèxes



- Présence ou absence de végétation hypoxérique
- Hydrologie (zone de fluctuation de la nappe)

- Chartes du Parc national
- Site Natura 2000 (si à l'intérieur)
- ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT
- Réserve de biosphère

Localisation : **Activités :**

- Au niveau de la zone humide et de l'espace de fonctionnalité :
 - Infrastructures, routes, voies fluviales
 - Industrie
- Au niveau de l'espace de fonctionnalité :
 - Agriculture

These findings led to a 1990s-era review of education in the field of water and infrastructure (WQI, Carol KTR University, 1993). This review was published, however, only as a study of the Committee of Experts.



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

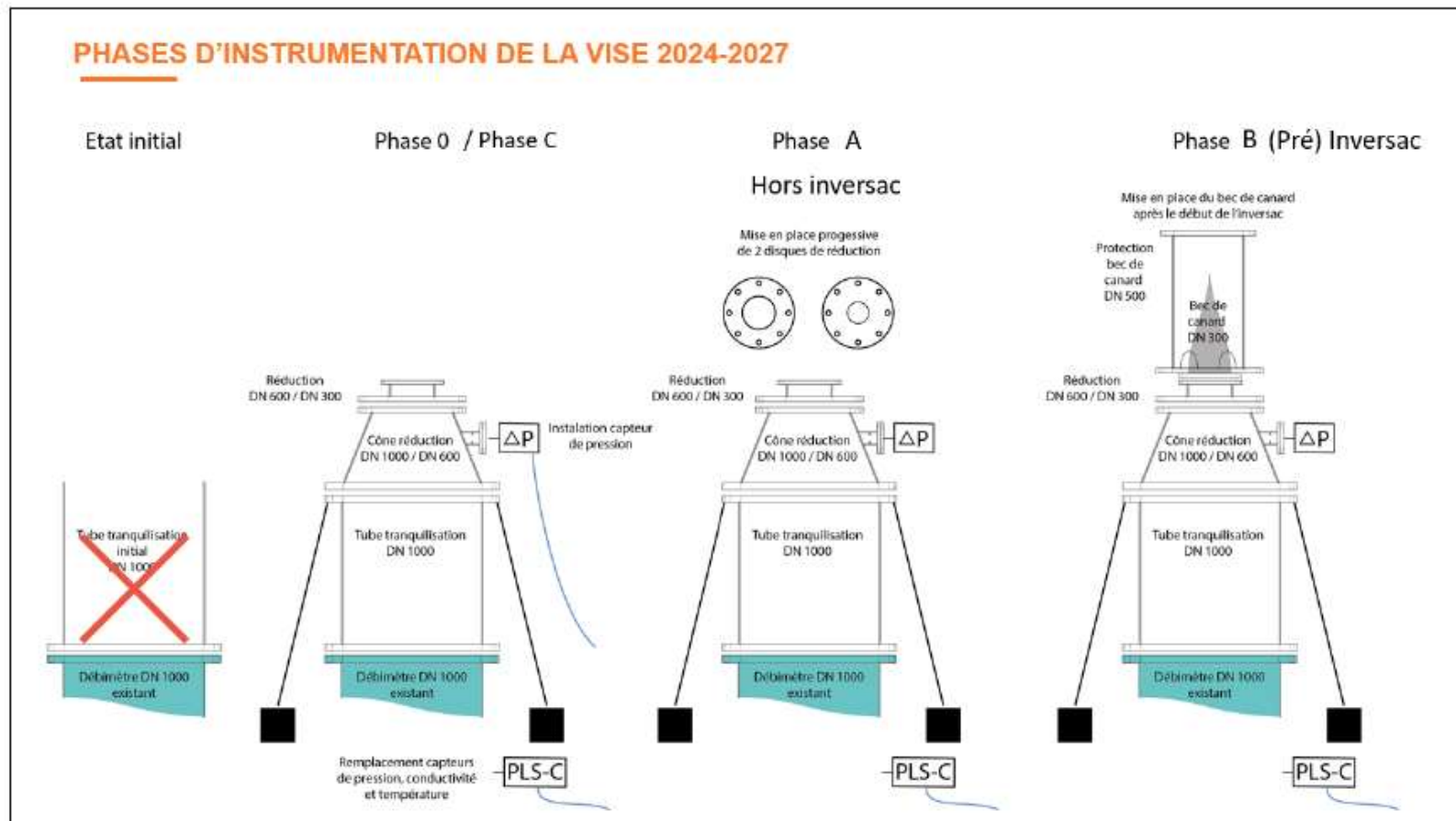
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

PROTÉGER
LA RESSOURCE EN EAU



4. Expérimentation de la Vise : avancement du projet

PHASES D'INSTRUMENTATION DE LA VISE 2024-2027



1^{er} juillet 2025 : lancement de l'expérimentation

Figure 14 : Schéma récapitulatif de l'instrumentation de la Vise en fonction des différentes phases expérimentales



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

PROTÉGER
LA RESSOURCE EN EAU



5. Etude de sécurisation de l'accès à l'eau douce pour l'ensemble des usages : démarrage et prochaines étapes

Etude besoins - ressources | éléments de contexte

Enjeux : augmentation des besoins en eau douce des différents usages et baisse de la ressource disponible dans un contexte de changement climatique

Le périmètre dépend aujourd'hui à 80% de ressources en eau douce extérieures

Objectif : sécuriser l'accès à l'eau douce pour l'ensemble des usages du périmètre du SAGE

Historique :

- Le COTECH s'est réuni à plusieurs reprises à propos du cadrage et du contenu de l'étude
- Le cahier des charges a été validé par le Comité technique en nov. 2023
- Deux procédures de marché infructueuses début 2024 et mi 2024
- Procédure sans mise en concurrence ni publicité - bureau d'études contacté fin 2024
- Notification du marché prochainement au prix initialement prévu.

Etude besoins - ressources | phasage de l'étude

Durée prévisionnelle : 24 mois maximum

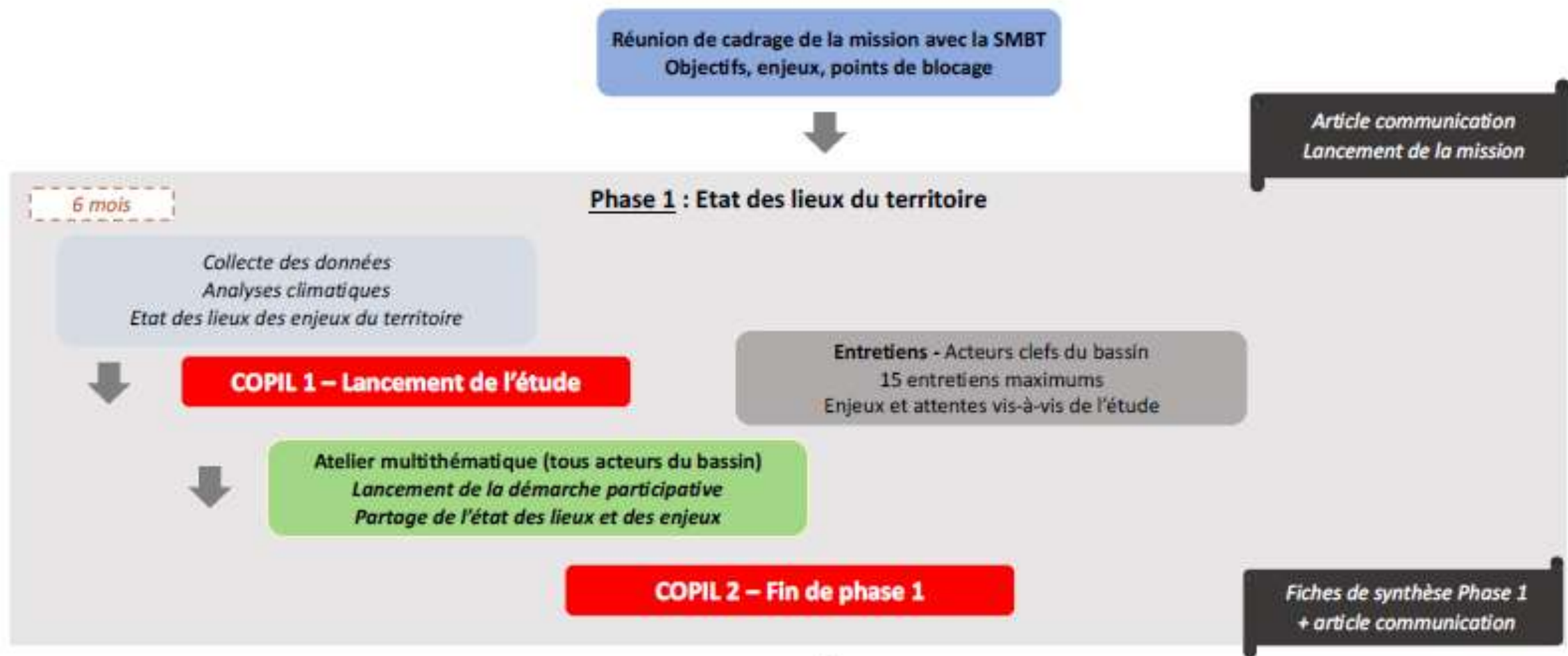
Phase 1 : état des lieux

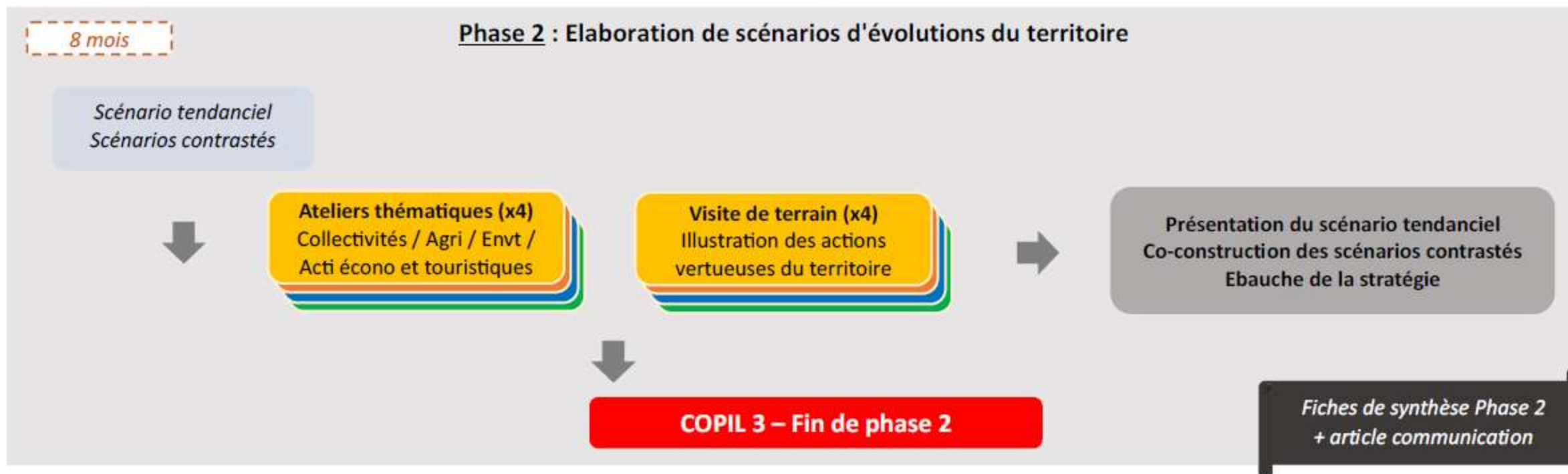
- De la gouvernance d'alimentation en eau du territoire
- Des consommations actuelles et de leur alimentation en eau
- Des ressources en eau dont celles sollicitées actuellement
- Bilan besoins - ressources et analyse rétrospective

Phase 2 : élaboration de scénarios

- Besoins en eau et disponibilité des ressources futurs
- Scénario prospectif tendanciel
- Scénario contrasté avec analyse technico-économique

Phase 3 : déclinaison des scénarios en plan de sécurisation





4 mois

Phase 3 : Déclinaison de scénarios en plan de sécurisation

*Emergence des actions
Quantification de ces actions (incidences et coûts)
Hiérarchisation des actions en plan de sécurisation*



Ateliers Stratégie (x4)
Sobriété, résilience, partage
de l'eau, ...



Co-construction du programme d'actions avec les
acteurs et hiérarchisation des solutions
Stratégie et plan de sécurisation



COPIL 4 – Fin de phase 3

*Fiches de synthèse Phase 3
Rédaction du plan stratégique
+ article communication*



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

PROTÉGER
LA RESSOURCE EN EAU



Prochaine CLE - 30 septembre 2025

**ORA MARITIMA les 20 ans du SMBT: les
17 et 18 octobre 2025**



Syndicat Mixte du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

Syndicat mixte du bassin de Thau
328 Quai des Moulins, 34200 Sète

04 67 74 61 60

PROTÉGER
LA RESSOURCE EN EAU



Merci de votre attention

www.smbt.fr



Donnons à Thau un avenir responsable